Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Rapport annuel 1990-1991

Québec

91-07034/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dans ce document, le générique masculin
est utilisé sans aucune discrimination.

Dépôt légal — 2e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-14660-7
ISSN : 0715-6219

© Gouvernement du Québec 1991

Monsieur Yvon Picotte
Ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1991.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Guy Jacob

Québec, le 14 juin 1991

Le Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1991.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Yvon Picotte

Québec, le 14 juin 1991

Table des matières

Partie I
Le ministère 9

Historique 9

Fonctions et pouvoirs du ministre 9

Faits saillants de 1990-1991 9

Direction du Ministère 11

État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1990-1991 13

Organigramme 32-33

Partie II
Les programmes 15

Programme 1
Planification, recherche et enseignement 15

1.1 Planification et études économiques 15

1.2 Recherche agricole 17

1.3 Enseignement agricole 20

Programme 3
Aide à la production agricole 23

3.1 Mise en valeur des productions 23

3.2 Gestion et conservation des ressources 25

3.3 Santé animale 26

3.4 Administration et services régionaux 28

Programme 5
Commercialisation des produits agro-alimentaires 35

5.1 Développement des entreprises de transformation 35

5.2 Développement des marchés 36

5.3 Contrôle de la qualité des produits 37

Programme 7
Gestion du territoire agricole 45

7.3 Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes 45

Programme 8
Gestion interne et soutien 47

8.1 Direction 47

8.2 Soutien administratif et technique 47

Programme 10
Développement des pêches et de l'aquiculture 51

10.1 Planification, recherche et administration 51

10.2 Contribution à la pêche, à l'aquiculture et à la transformation 53

Partie III
Soutien interne

Direction des affaires juridiques 55

Direction de la comptabilité 55

Partie IV
Lois administrées 57

Annexe 59

Liste des directions régionales du M.A.P.A.Q. 59

Liste des bureaux régionaux des pêches et de l'aquiculture commerciales 59

Note
Les organismes dont les noms suivent doivent présenter un rapport distinct de leurs activités :

Office du crédit agricole du Québec

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Société québécoises d'initiatives agro-alimentaires (S.O.Q.U.I.A.)

Régie des assurances agricoles du Québec

Régie des marchées agricoles et alimentaires du Québec

Commission des courses du Québec

Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole

Partie I
Le ministère

Historique

L'origine du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec remonte à 140 ans avec la création, en 1852, du Bureau d'agriculture. L'année 1887 constitue une étape importante de son évolution: le Premier ministre Honoré Mercier fait alors du Bureau le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et nomme le curé Labelle au poste de sous-ministre.

Le Ministère sera par la suite connu sous diverses appellations dont celle, en 1979, de ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. C'est cependant le 21 décembre de cette même année qu'il devient, avec l'intégration du secteur des pêches, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Fonctions et pouvoirs du ministre

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est chargé de la direction et de l'administration du Ministère. Il exerce ses fonctions et ses pouvoirs au chapitre de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bio-alimentaires au Québec.

Plus précisément, le ministre conçoit et applique les politiques et les programmes nécessaires au bon fonctionnement des secteurs de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Il possède les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et d'inventaire nécessaires à l'élaboration de ces politiques et programmes.

Le Ministère peut dès lors intervenir dans de nombreux domaines, dont le conseil et l'aide financière aux producteurs et aux pêcheurs, la santé animale, la recherche scientifique, l'enseignement, la qualité des aliments ainsi que le développement industriel et commercial des produits bio-alimentaires. Le Ministère est en outre présent sur l'ensemble du territoire québécois, ce qui lui permet de desservir adéquatement ses diverses clientèles.

Faits saillants 1990-1991

Afin d'améliorer l'efficacité de ses interventions et d'en accroître l'impact, le Ministère s'était doté en 1987 d'un plan stratégique triennal, lequel a pris fin en 1989-1990.

Dans le prolongement de ce premier plan de planification stratégique, le Ministère, à partir d'une vaste consultation des différents intervenants du milieu et des organismes relevant du Ministère, a défini les orientations d'action à moyen terme constituant son « Projet bio-alimentaire 1990-1993 ».

L'année 1990 est donc marquée par la mise en application de ce projet et l'entrée en vigueur de mesures importantes découlant des problématiques prioritaires pour le Ministère.

Parmi ces priorités, le Ministère a privilégié, au cours de la dernière année financière, un cadre d'intervention visant à sensibiliser les agriculteurs aux problèmes de dégradation des sols et de contamination de l'eau. Ainsi, le Ministère a consacré la majeure partie de ses interventions à l'atteinte d'une agriculture durable.

Le Ministère a mis en place, en avril 1990, une programmation triennale portant sur la conservation et la gestion du sol et de l'eau. Le Ministère veut inciter les agriculteurs à réaliser les travaux nécessaires à la conservation et la gestion des ressources mais dans une perspective globale d'intervention du niveau de la ferme.

Par ailleurs, il faut souligner également la publication du « Rapport sur l'inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles au Québec ». L'étude circonscrit les facteurs responsables et les mesures à prendre pour prévenir et corriger la dégradation des sols de chacune des douze régions du Québec. Il établit les données de base à partir desquelles il sera possible de suivre l'évolution de la qualité des sols cultivés du Québec.

Au chapitre de la gestion des fumiers, le Programme d'aide à la gestion des fumiers (P.A.A.G.F.) vise une réduction de la pollution des eaux souterraines et de surface et la pollution de l'air ainsi qu'une meilleure utilisation du fumier, lisier ou purin.

En outre, au cours de la dernière année budgétaire, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement du Québec (M.E.N.V.I.Q.) pour élaborer une stratégie visant la protection des cours d'eau en milieu agricole. Celle-ci consiste à répondre aux problèmes de dégradation et d'érosion des rives, du lit des cours d'eau et de la mauvaise qualité de l'eau de ce milieu.

Afin de s'ajuster à l'évolution socio-économique et d'assurer aux consommateurs l'hygiène et la salubrité des produits, le Ministère a procédé à l'actualisation de ses mesures de contrôle en matière d'établissement de normes et d'inspection.

La révision de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments est sans contredit le geste le plus important visant à favoriser l'innocuité, l'intégrité et la salubrité des produits bio-alimentaires. Cette loi établit dorénavant de nouvelles exigences de permis à l'égard des produits carnés, de produits d'origine végétale et autres produits alimentaires ainsi qu'au niveau de la vente en détail, de la restauration, de la promotion et de la récupération de certains aliments. La loi prévoit également de nouveaux pouvoirs d'inspection et de réglementation concernant le contrôle de la qualité, les méthodes d'analyse, les mesures d'hygiène que doivent respecter les manipulateurs d'aliments et de modification du régime de sanctions.

Fermement décidé à adapter ses interventions aux besoins des agriculteurs et des particularités régionales, le Ministère a poursuivi son effort de rationalisation entrepris au cours de la période 1987-1990.

Par le biais des programmes agricoles régionaux, le Ministère veut favoriser la consolidation et la diversification des entreprises agricoles localisées dans des zones menacées de déstructuration. Les interventions consistent essentiellement en une aide adaptée aux besoins particuliers des entreprises, que ce soit pour l'aménagement de bâtiments d'élevage, l'acquisition d'équipement spécialisés ou l'achat d'animaux reproducteurs de qualité.

En matière de condition féminine, le Ministère met depuis cinq ans à la disposition des agricultrices des ressources financières et professionnelles afin d'améliorer leur condition économique. Dans ce contexte, le Bureau de la répondante à la condition féminine et à la famille s'est donné comme mission de promouvoir la reconnaissance économique du travail des agricultrices et d'encourager une implication plus grande de ces dernières dans les prises de décision reliées au fonctionnement et au développement de l'entreprise agricole.

En 1990, le Ministère a mis sur pied le programme « Accès à la propriété pour les conjointes et conjoints de 40 ans et plus ».

Ainsi, 1 280 agricultrices de 40 ans et plus pourront être admissibles au programme. Ce nombre viendra s'ajouter aux 10 000 agricultrices ayant déjà des titres de propriété sur les fermes du Québec.

Par ailleurs, le Ministère en est venu à une entente avec le gouvernement fédéral concernant la mise en place d'un nouveau programme tripartite de stabilisation du revenu dans le secteur céréalier; la contribution d'Ottawa devrait atteindre plus de 25 millions $ annuellement.

Dans un contexte de globalisation des marchés, le défi de la compétitivité du secteur bio-alimentaire québécois représente un enjeu majeur. Afin de soutenir les entreprises dans leurs efforts pour devenir plus concurrentielles, le Ministère a ajusté ses interventions tant sur le plan de la formation, de la recherche et du transfert technologique que sur celui de la gestion des entreprises et du développement des marchés.

En 1990, le Ministère a publié le Cadre d'orientation en matière d'établissement en agriculture. Ce Cadre reconnaît la formation de la relève agricole comme un facteur important du développement d'une agriculture viable au Québec. C'est pourquoi le Ministère a apporté des modifications majeures au programme d'aide à l'établissement relatives aux exigences en matière de formation. Dorénavant, le versement des deux niveaux d'aide à l'établissement sera conditionnel à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles.

En matière de transformation et de commercialisation des produits bio-alimentaires, le Ministère a reconduit le programme Innovactions pour les 3 prochaines années (1990-1993) en le modifiant pour mieux répondre aux besoins des entreprises bio-alimentaires des années 1990. Ainsi, le nouveau programme intitulé « Innovactions II », tout en continuant à supporter les entreprises dans leurs fonctions de gestion, met davantage l'accent sur l'innovation technologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de leurs outils de marketing.

Les efforts pour accroître l'utilisation des produits québécois dans le secteur de la restauration et du commerce du détail se sont poursuivis. Le Ministère a également mis en place un système de certification des appellations de produits bio-alimentaires identifiés par le logo « Québec Vrai »

Par ailleurs, au cours de l'année 1990, une profonde réflexion sur l'avenir du secteur des pêches a été amorcée et des efforts soutenus ont été déployés par tous les intervenants concernés afin de faire face à une importante phase de décroissance due au déclin de la valeur et du volume des débarquements.

C'est pourquoi le Ministère a lancé le Programme de coopération pour l'avenir des pêcheries (C.A.P.). Cette action ministérielle vise un impact véritablement structurant et durable sur l'ensemble du secteur des pêches maritimes et de l'aquiculture au Québec. À ces fins, il prévoit, dans un premier temps, un plan intégré de rationalisation de la flotte de pêche et des usines de première transformation, en deuxième lieu, un

plan de développement pour l'industrie de la 2e et 3e transformation et de l'aquiculture et finalement, des mesures destinées au développement de marchés plus lucratifs et plus diversifiés et au développement de la recherche.

Direction du Ministère

Personnel en poste en 1990-1991

Ministre
— Yvon Picotte

Directeur de cabinet
— Jean-Guy Tremblay

Ministre délégué
— Yvon Vallières

Directeur de cabinet
— Jean Hébert

Sous-ministre
— Guy Jacob

Secrétaire du Ministère
— Suzanne Pilote

Direction des affaires juridiques
— Claude Simard

Direction de la comptabilité
— Jacques Mélançon

Service des enquêtes
— Gilles Paiement

Direction générale des services à la gestion
— Marcel Miville-Déchêne

Direction des approvisionnements et services
— André Bédard

Direction des communications
— Daniel Chez

Direction des ressources financières
— André Abgral

Direction des ressources humaines
— Gaston Gaudreau

Direction des systèmes
— André Roy

Direction de la vérification interne
— René Laforte

Sous-ministre adjointe de la recherche et de l'enseignement
— Diane Vincent

Bureau de la répondante à la condition féminine et à la famille
— Jocelyne Martel-Parisé

Direction de la coordination scientifique et technique
— Jean Genest

Direction de l'enseignement en agro-alimentaire
— Pascal Van Nieuwenhuyse

Direction de la recherche et du développement
— Jean Hébert

Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière
— Jean-Marc Bélanger

Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe
— Gilles J. Gauthier

Sous-ministre adjoint de la production et des affaires régionales
— André Vézina

Direction de la coordination et de la planification
— Jacques Landry

Direction des productions animales
— Charles-Henri Larouche

Direction de la gestion et de la conservation des ressources
— Roberge Michaud (intérim)

Bureaux régionaux

Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
— Jacques Olivier

Québec
— Alain Pouliot (intérim)

Beauce-Appalaches
— Richard Pelletier

Bois-Francs
— Raymond Laflamme

Estrie
— Léonel Bombardier

Richelieu — Saint-Hyacinthe
— Paul Sauvé

Sud-Ouest de Montréal
— Denys Vinet

Outaouais
— Gilles Vézina

Abitibi-Témiscamingue
— Marc Parent

Nord de Montréal
— Réal Gendron

Mauricie
— Alain Tremblay

Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord
— Alain Dessureault

Sous-ministre adjoint de la qualité des aliments et de la santé animale
— Yvan Rouleau

Coordination
— Michel Magnan

Direction de l'inspection des aliments à la consommation
— Serge Robert

Direction de l'inspection des produits carnés
— Charles Lalonde (intérim)

Direction de l'inspection des produits laitiers
— Gaétan Busque

Direction de l'inspection des produits marins
— Michel Lemay

Direction de l'inspection des produits végétaux
— Jocelyne Dagenais

Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires
— Jacques Boulanger

Direction de la normalisation
— Louis Rousseau

Direction de la santé animale
— Denis Sanfaçon

Sous-ministre adjoint des pêches et de l'aquiculture commerciales
— Robert Lemieux

Analyses et politiques
— Laval Poulin

Coordonnateur aux affaires autochtones
— Gilles Drolet

Direction du développement et des activités régionales
— Jean Carbonneau

Direction de la recherche scientifique et technique
— Lucien Poirier

Direction des services administratifs
— Jules Poirier

Bureaux régionaux

Gaspésie
— André-Joseph Chadillon

Basse-Côte-Nord
— Serge Dumas

Îles-de-la-Madeleine
— Réjean Richard

Estuaire et Eaux intérieures
— Jean-Guy Demers

Haute et Moyenne-Côte-Nord
— Danielle Hébert

Sous-ministre adjoint des affaires économiques
— Jean-Yves Lavoie

Direction du développement des entreprises
— Mishèle Bérubé

Direction du développement des marchés
— Guy Beaudoin

Direction des études économiques
— Marc Dion

Information et statistiques
— Louis Vallée

Organismes agricoles

Office du crédit agricole du Québec
— Michel St-Pierre

Commission de protection du territoire agricole du Québec
— Jean Proteau

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)
— Lucien Biron

Régie des assurances agricoles du Québec
— Guy Blanchet

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
— Gilles Prégent

Commission des courses du Québec
— Louis Bernard

Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole
— Richard Beaulieu

État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1990-1991

Programmes/éléments	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
1- Planification, recherche et enseignement		
1- Planification et études économiques	2 677	2 639
2- Recherche agricole	20 129	19 566
3- Enseignement agricole	16 523	16 426
Total	**39 329**	**38 631**
3- Aide à la production agricole		
1- Mise en valeur des productions	33 472	32 756
2- Gestion et conservation des ressources	12 814	12 645
3- Santé animale	22 688	22 559
4- Administration et services régionaux	36 593	36 124
Total	**105 567**	**104 084**
5- Commercialisation des produits agro-alimentaires		
1- Développement des entreprises de transformation	5 899	3 868
2- Développement des marchés	21 216	20 189
3- Contrôle de la qualité des produits	24 747	23 940
Total	**51 862**	**47 997**
7- Gestion du territoire agricole		
3- Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes	31 253	31 253
Total	**31 253**	**31 253**
8- Gestion interne et soutien		
1- Direction	3 098	3 074
2- Soutien administratif et technique	36 731	36 351
Total	**39 829**	**39 425**
10- Développement des pêches et de l'aquiculture		
1- Planifiation, recherche et administration	5 625	5 545
2- Contribution à la pêche, l'aquiculture et la transformation	27 335	26 295
Total	**32 960**	**31 840**
Prêts, placement et avances		12
Total	**300 800**	**293 242**

Partie II
Les programmes

Afin de favoriser le développement de l'ensemble du secteur bio-alimentaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a élaboré divers programmes. Pour l'année 1990-1991, ceux-ci se rapportent notamment à la planification, à la recherche et à l'enseignement en agro-alimentaire, à la production agricole, à la commercialisation des produits bio-alimentaires, à la gestion du territoire agricole, à la gestion interne ainsi qu'aux pêches maritimes.

Programme I
Planification, recherche et enseignement

Mandat

Ce programme a pour objectifs d'améliorer les performances technologiques et économiques du secteur bio-alimentaire, d'en orienter l'évolution en fonction des besoins et des priorités du milieu, de résoudre divers problèmes au moyen de recherches de pointe et de s'assurer que le secteur dispose de ressources humaines compétentes.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
1.1 Planification et études économiques	2 677	2 639
1.2 Recherche agricole	20 129	19 566
1.3 Enseignement agricole	16 523	16 426
Total	**39 329**	**38 631**
Effectif total autorisé	**689**	

Élément 1.1
Planification et études économiques

Mandat

La Direction des études économiques fournit une expertise approfondie sur l'environnement politico-économique québécois, canadien et international dans lequel évoluent les secteurs de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. La Direction est, entre autres, responsable de l'analyse économique de chacun des secteurs de production et de transformation, d'études micro-économiques sur les différents types d'entreprises agricoles, des relations fédérales-provinciales, de l'étude des politiques commerciales nationales et internationales appliables aux produits agricoles et alimentaires, de la gestion des plans de commercialisation.

Le Service de l'information et des statistiques assure le traitement de données statistiques essentielles à l'observation des phénomènes économiques qui caractérisent le secteur bio-alimentaire et la diffusion de documents d'informations sur les performances et les perspectives du secteur.

Cette expertise développée par la Direction des études économiques et le Service de l'information et des statistiques permet de mesurer le niveau de productivité et de compétitivité de chacun des secteurs de l'industrie bio-alimentaire, d'orienter les interventions et les politiques de développement du Ministère, de définir les politiques d'intervention sur le plan national et international et d'améliorer la performance de toute l'industrie bio-alimentaire.

Activités

Service des analyses sectorielles

Dans le cadre du projet bio-alimentaire, le Service a concentré ses actions sur :

- le suivi du processus de révision de la politique agricole canadienne et la définition des positions ministérielles dans le cadre de cette révision. Même si, après juin 1990, le gouvernement du Québec a décidé de ne plus participer aux discussions fédérales-provinciales, le Service a continué à entretenir des contacts avec Agriculture Canada et à s'assurer que les intérêts du Québec soient pris en compte, notamment en ce qui concerne le financement et la gestion agricole, l'agriculture durable, les barrières interprovinciales et les systèmes de gestion de l'offre.
- le développement d'un programme national de stabilisation des revenus pour les producteurs des secteurs des céréales et des oléagineux. Le gouvernement fédéral et le Québec se sont entendus sur les modalités de ce qui sera un régime d'assurance du revenu brut; ce régime vise à stabiliser les revenus des producteurs par rapport à la moyenne des prix des dernières années et remplacera les actuelles lois de stabilisation fédérale.

La participation d'Ottawa devrait atteindre environ 30 millions de dollars et le régime sera offert aux producteurs du Québec en 1991-1992. Cette entente permet au Québec de maintenir son régime de stabilisation des revenus qui agira comme complément au régime tripartie;

— la révision de la politique nationale des transports en agriculture et plus particulièrement la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (Nid-de-Corbeau) et sur le transport des grains de provende. Le gouvernement fédéral veut modifier le mode de versement de la subvention au transport des céréales de l'Ouest de façon à favoriser la diversification de l'agriculture de l'Ouest. Le Québec s'oppose à ces modifications qui créeraient un avantage indu aux producteurs de l'Ouest;

— la mise en oeuvre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec et le suivi des sommets économiques régionaux. Dans le cadre de cette Entente, trois programmes ont été mis en oeuvre : le programme « essais et expérimentation », qui vise à accroître la productivité et la rentabilité de l'agriculture dans les régions de ressources; le programme « réseaux d'essais en agriculture », qui vise à accélérer l'adoption de nouvelles technologies et à évaluer les gains de productivité résultant de leur application; et enfin, le programme « stage de formation en agriculture » qui vise à améliorer la compétence professionnelle de la relève. Au total, 3,7 millions $ ont été engagés dans ces programmes.

Parmi les autres préoccupations du Service, on peut citer :

— la défense des intérêts du Québec dans le dossier du droit compensateur sur la viande de porc imposé par les Américains en septembre 1989 et contesté en vertu de l'Accord de libre-échange et au GATT. Le droit a été annulé par une décision d'un groupe de travail formé en vertu de l'Accord de libre-échange. Cependant, les Américains ont décidé de porter la cause devant un groupe spécial extraordinaire, formé lui aussi en vertu de l'Accord de libre-échange, qui devrait rendre son rapport en juin 1991;

— la négociation avec le gouvernement fédéral d'un programme d'aide spécial (25 millions de dollars) pour pallier la crise financière très sévère que rencontraient les horticulteurs, les céréaliculteurs et les producteurs d'animaux à fourrure;

— la gestion et l'administration des ententes tripartites de stabilisation des prix dans les viandes rouges et les pommes, de même que la négociation de nouvelles ententes dans le miel et les oignons. L'administration de ces ententes a notamment nécessité l'établissement des bénéfices nets découlant des interventions gouvernementales dans ces productions. En effet, les ententes tripartites prévoient l'imposition d'un plafond d'intervention que les provinces signataires doivent respecter;

— l'agriculture à temps partiel. Le service a été chargé de définir l'ampleur de ce mode d'occupation et des ajustements nécessaires aux politiques agricoles pour en favoriser le développement;

— le suivi de la politique agricole américaine. L'année 1990 fut marquée par l'élaboration de la nouvelle loi agricole américaine. Comme la politique agricole américaine a un effet majeur sur la politique agricole québécoise, il était nécessaire de déterminer les impacts de ces changements sur l'agro-alimentaire québécois.

Activités

Service des politiques commerciales

Il a continué de promouvoir les intérêts du Québec, tant dans le suivi de l'administration des plans nationaux de la volaille, des oeufs et du lait que dans la négociation d'un plan dans le secteur de la pomme.

À cet effet, il a préparé, en concertation avec l'industrie de la volaille et du lait, des documents de position des intervenants du Québec portant sur les questions étudiées par les groupes de travail sur le lait et l'aviculture mis sur pied par le gouvernement fédéral. Ces documents ont été présentés à l'occasion d'audiences tenues par les groupes de travail.

Le Service a poursuivi la démarche de concertation des intervenants pour la mise en marché de la pomme de terre, du poulet, des oeufs et du lait, et a entrepris la même démarche pour les secteurs du porc et du veau de grain.

Signalons que l'activité du Service a débouché sur la présentation de nouvelles coupes de porc et de recettes culinaires pour la cuisson du porc. Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une campagne de promotion mise de l'avant par les intervenants de l'industrie du porc auxquels se sont associés les détaillants agro-alimentaires.

Il a participé directement à la négociation et à la rédaction des conventions de mise en marché du lait, du transport du lait et du poulet.

La signature de ces conventions par les producteurs laitiers et les coopératives laitières mettait fin à des conflits qui duraient depuis plus de 10 ans.

Dans le cadre des négociations du GATT et de l'Accord de libre-échange nord-américain, il a réalisé plusieurs études et proposa des positions ministérielles.

Le Québec a ainsi contribué au développement de la position canadienne sur l'Article XI de l'Accord du GATT qui porte sur les contrôles aux frontières nécessaires à la bonne marche des programmes de gestion de l'offre en industrie laitière et avicole. Rappelons que près de 50 % des recettes monétaires agricoles du Québec proviennent des productions contingentées.

Service de l'économie et de la production

Le Service de l'économie et de la production a procédé à l'indexation des dix modèles de coût de production utilisés pour le calcul des compensations versées en assurance-stabilisation des revenus agricoles. Ces modèles permettent d'établir le revenu annuel net stabilisé pour chacune des treize productions agricoles couvertes par le programme d'assurance-stabilisation. Les treize productions visées par l'assurance-stabilisation se retrouvent dans les secteurs du porc, du boeuf, de l'agneau, des céréales et de la pomme de terre.

Le Service a de plus évalué les pertes des producteurs agricoles victimes des événements survenus à Oka durant l'été 1990. Grâce à ces évaluations, 138 producteurs ont reçu des indemnités totales de 2 500 000 $ du ministère de la Sécurité publique.

Service de l'information et des statistiques

Les principales réalisations du Service portent sur trois volets.

Dans le cadre du Volet « Information socio-économique » :

— production de plusieurs documents d'information, dont le rapport « L'industrie bio-alimentaire au Québec: Bilan 1990 et perspectives » distribué à plus de 1 500 intervenants du secteur, ainsi que « L'Agri-pêche », une publication traitant de l'actualité agricole. On a également travaillé à un projet de publication d'une revue périodique du Sous-ministériat, dont le premier numéro est prévu pour avril 1991.

Dans le cadre du volet « Information statistique » :

— production de plusieurs documents contenant des informations statistiques et des résultats d'enquêtes, dont : « Le Profil sectoriel de l'industrie bio-alimentaire au Québec », « Consommation alimentaire au Québec », « Le Profil des exploitations agricoles au Québec », « La Main-d'oeuvre agricole au Québec en 1989 ».

Dans le cadre du volet « Informatique » :

— poursuite du développement, de la coordination et de la mise en oeuvre du Réseau intégré de gestion de l'information (S.I.G.I.) du Sous-ministériat.

Élément 1.2
Recherche agricole

Les actions du Ministère en ce domaine portent sur le développement et la transmission des connaissances scientifiques et technologiques pour tout le secteur agro-alimentaire. Cette vocation s'articule autour de 3 volets : la recherche et le développement technologique, le transfert technologique et la coordination des activités scientifiques et techniques.

Recherche et développement technologique

Activités

La recherche et le développement technologique se concrétisent par de nombreux travaux de même que par l'attribution de subventions et de contrats aux universités et aux entreprises privées.

À travers ses 21 programmes de recherche et de services à l'industrie, la Direction de la recherche et du développement technologique a ainsi mené cette année 313 projets de recherche tandis que ses chercheurs ont publié à 578 reprises, que ce soit sous forme d'articles scientifiques, d'articles de vulgarisation ou de conférences. Avec son programme de subvention d'aide à la recherche, la Direction de la coordination scientifique et technique a pour sa part permis l'exécution de 116 projets de recherche dans les universités.

Les pages suivantes résument les principales actions du Ministère en matière de recherche et développement, et selon les différents secteurs.

Sols

Plusieurs projets de recherche ont été conduits sur la conservation, la gestion et l'utilisation optimale de la ressource sol. Parmi les plus importants, on comptera :

— la publication de l'inventaire des problèmes de dégradation des sols réalisé dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire 1987-1990. La réalisation de cet inventaire a permis d'identitifer les facteurs responsables de la dégradation de la qualité du sol et de préciser la nature et l'envergure des problèmes dans chaque région agricole du Québec;

— la classification, la cartographie et l'analyse des sols des comtés de Beauce et de Frontenac ainsi que des sols défrichés de l'Abitibi et du Témiscamingue. Les résultats de ces études seront publiés au cours de l'année 1991;

— la poursuite des travaux de longue durée en chimie, en physique et en biologie des sols.

Productions animales

Les productions aviaire, bovine et apicole demeurent une préoccupation des chercheurs du Ministère. Mentionnons quelques-uns des travaux de recherche et développement dont ces productions ont fait l'objet :

- en production aviaire, les programmes d'amélioration génétique se poursuivent.
- en production bovine, une expérience sur 32 bouvillons a débuté à l'automne 1990; elle vise à mesurer la performance des bouvillons alimentés avec différentes sources de fibres A.D.F.;
- en production apicole, la sélection de lignées d'abeilles prolifiques et mieux adaptées à nos conditions s'est poursuivie. Le programme de sélection a été pratiqué sur 60 ruches issues de 6 souches;
- un projet de recherche sur l'activité des ruches et un autre sur l'optimisation de la récolte simultanée de miel et de pollen ont été réalisés.

Productions végétales

Soucieux d'accroître la diversité, le rendement et la qualité des productions végétales, le Ministère a consacré à celles-ci de nombreux travaux. Parmi les plus importants, mentionnons :

- la création d'un Centre de recherche et de développement sur la plasticulture avec la collaboration des Universités Laval et McGill, de 3 bureaux régionaux du Ministère, de la Fédération des producteurs maraîchers et de 6 entreprises privées;
- toujours en plasticulture, la réalisation de 9 expérimentations sur la laitue, la pomme de terre, le chou chinois, le melon, le maïs et la fraise;
- le début des opérations, en novembre 1990, du laboratoire de qualité des grains;
- dans le cadre du programme de recherche sur les plantes fourragères, les chercheurs ont conçu un « physiographe » qui permettra de suivre étape par étape le processus de digestion des ruminants pour optimiser l'efficacité des plantes fourragères utilisées comme aliment;
- des essais d'introduction de 15 espèces de légumes de climat tempéré froid à L'Assomption;
- la production et l'évaluation d'une sonde moléculaire non radioactive pour la détection du flétrissement bactérien sur les tubercules de pomme de terre;
- l'évaluation des méthodes pour lutter contre le doryphore de la pomme de terre.

À la suite de ces travaux, une stratégie assurant une diminution de l'usage des pesticides a été présentée aux agriculteurs :

- la validation et la présentation d'un système expert pour l'identification des plantules de mauvaise herbe;
- la mise au point de nouvelles méthodes de détection des virus et des maladies bactériennes;
- la production de 9 000 000 de fraisiers certifiés, de 800 000 framboisiers certifiés et de 56 000 plants de classe Élite.

L'acériculture a de plus fait l'objet d'une attention particulière cette année.

Douze projets de recherche et de développement ont ainsi été conduits par l'équipe acéricole du Service des technologies alimentaires du Ministère. Ces projets visaient le dépérissement des érables, la production acéricole et la transformation des produits acéricoles.

Une dizaine de projets ont de plus été réalisés dans le Centre de recherche acéricole du Ministère par des équipes de recherche universitaires et gouvernementales. Des résultats très importants ont été obtenus et communiqués au secteur acéricole. Ces résultats concernent l'exploitation des érablières, l'hygiène de la production ainsi que la qualité du sirop.

Enfin, un procédé entièrement nouveau a été mis au point pour la production de confiserie d'érable; ce procédé contribue à accroître considérablement la durée de conservation de ces produits.

Conservation et transformation des aliments

Dans ce domaine, le Ministère a commencé cette année 11 projets de recherche. Ces projets concernent la technologie laitière, les propriétés industrielles des denrées agricoles québécoises, les glucides et polysaccharides, la conservation des aliments et enfin, les produits céréaliers. Deux de ces projets sont aujourd'hui terminés. Les résultats obtenus ont fait l'objet de 4 publications scientifiques ainsi que de plusieurs conférences et rappports techniques destinés à l'industrie.

Ces travaux ont en outre permis de faire avancer de façon importante les connaissances sur la conservation en atmosphère contrôlée d'aliments transformés, sur la biotechnologie s'appliquant à la production de polysaccharides et sur la panification de la farine d'avoine.

Le Ministère a de plus donné suite à pas moins de 114 demandes de développement de produits alimentaires provenant d'entreprises de transformation. De certaines de ces demandes industrielles ont résulté des réalisations particulièrement importantes. Mentionnons :

— l'emballage aseptique en Tetra Pak de sirop d'érable. Une publication scientifique sera bientôt produite et une étude de marché sera faite par une entreprise acéricole;

— la production d'une fraction laitière ayant des propriétés immuno-stimulantes;

— l'incorporation de protéines sériques et l'ultrafiltration du lait et du fromage;

— le développement, au moyen d'une nouvelle technologie, d'une pâtisserie industrielle au fromage;

— la production, selon des procédés originaux, d'une saucisse 100 % végétale.

Génie rural

Les principales actions en génie rural ont été réalisées dans les domaines suivants :

— les constructions rurales, avec insistance sur l'amélioration des conditions d'ambiance dans les bâtiments d'élevage et d'entreposage des plants de pépinière;

— la machinerie agricole, pour améliorer l'efficacité et la sécurité des équipements en plus de promouvoir les économies d'énergie;

— l'hydrologie, notamment avec l'élaboration d'un logiciel et d'un guide technique pour l'aménagement des cours d'eau et la gestion de l'eau;

— la normalisation, par la définition de normes sur l'aménagement des structures d'entreposage des fumiers.

Travaux réalisés par des partenaires

Aide à la recherche universitaire

Parmi les projets de recherche soumis au Ministère par les universités québécoises dans le cadre du programme d'aide à la recherche en agriculture, pêche et alimentation, 116 ont fait l'objet d'attribution de subventions totalisant près de 3 000 000 $. Choisis en conformité avec les cibles stratégiques du projet bio-alimentaire du Ministère, ces projets ont privilégié les axes suivants :

— le développement de secteurs à fort potentiel économique;

— la conservation des ressources et le développement de technologies propres;

— le développement de nouveaux procédés et de produits de consommation adaptés aux années 2000 en termes de qualité, d'innocuité et d'économie;

— la mise en valeur et le développement des ressources régionales.

Le Ministère a également favorisé les études de deuxième cycle en sciences agricoles et en pêcheries en accordant, dans le cadre du programme de bourses d'assistance à la recherche, 16 bourses totalisant 126 000 $.

Contrats de recherche et d'essai

La Direction de la recherche et du développement a accordé cette année 17 contrats de recherche, dont les principaux ont été réalisés par l'Université Laval. Les autres institutions universitaires ayant obtenu de tels contrats sont l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal, l'Université McGill et l'Institut Armand-Frappier. Ces contrats ont représenté des déboursés de 487 316 $. Ils sont orientés vers la mise au point rapide de solutions à des problèmes importants dans les domaines de la santé animale, de la protection des cultures maraîchères, de la pathologie végétale et du développement de l'horticulture ornementale.

Le Ministère a par ailleurs réalisé de nombreux essais dans ses stations de recherche, en particulier sur l'évaluation des cultivars. Sept contrats d'essais en productions végétales ont ainsi été accordés aux universités et au secteur privé, ce qui a entraîné des déboursés de 396 748 $, tandis qu'un contrat de service de 28 741 $ a été accordé à une entreprise.

Dans le cadre du programme « Aide à l'innovation technologique en agriculture », le Ministère a enfin accepté 23 nouveaux projets pour un montant d'aide total de 533 600 $. Ce programme de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement bio-alimentaire visait à aider les entreprises agricoles pour leurs essais et pour l'implantation de nouvelles techniques en grandeur réelle. Ce programme du type « financement conjoint » a pris fin cette année.

Transfert technologique

Le Ministère a continué d'offrir de nombreux services techniques et technico-économiques aux producteurs agricoles et aux conseillers par le moyen de programmes agricoles, de publications techniques et d'expertises.

Dans le domaine des productions végétales, les experts ont analysé 3 400 échantillons aux fins de diagnostic en protection des cultures; la priorité a cette année été accordée aux cultures en serre, aux légumes et aux petits fruits. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires a, pour sa part, émis 43 avertissements, 75 bulletins et 21 communiqués destinés aux agriculteurs afin de les aider à protéger les différentes cultures des maladies et insectes.

Dans le domaine de la production aviaire, le Ministère a fourni aux entreprises un support technique pour leur permettre de poursuivre les programmes d'amélioration génétique déjà sur pied.

En génie rural, l'action du Ministère a principalement porté sur les services suivants :

- l'expertise et la mise au point d'appareils et d'équipements visant l'amélioration des technologies de l'ensemble des équipements agricoles. On a ainsi développé une rampe d'épandage du purin pour application en postlevée, une fourragère à disques munie d'un hacheur radial, une récolteuse à minicarottes, etc.;
- l'expertise des problèmes de tensions parasites;
- l'expertise sur les problèmes de ventilation et d'odeurs dans les bâtiments de ferme ainsi que dans les entrepôts de conservation des récoltes;
- l'assistance technique pour la mise sur pied de systèmes dans les productions animales et végétales;
- le développement d'un mécanisme de sécurité pour les voitures d'ensilage et la préparation d'un plan afin de prévenir les accidents à la ferme.

Diffusion d'informations scientifiques et techniques

C'est la Direction de la coordination scientifique et technique qui est responsable de cette vocation essentielle du Ministère.

Cette Direction organise et assure le suivi des travaux menés par les 1 123 membres des 6 conseils et des 2 comités consultatifs. Ces derniers ont pour mandats de colliger et diffuser l'information technique et scientifique pour leur clientèle respective; de participer à l'orientation de la recherche et du développement technologique; de prendre position et donner avis sur toute question relative au secteur concerné; d'établir et maintenir des contacts pertinents avec d'autres organismes agricoles et para-agricoles.

Ces conseils et comités sont :

- le Conseil de l'aquiculture et des pêches du Québec (C.A.P.Q.);
- le Conseil des denrées alimentaires du Québec (C.D.A.Q.);
- le Conseil d'économie et de gestion agricoles du Québec (C.E.G.A.Q.);
- le Conseil des productions animales du Québec (C.P.A.Q.);
- le Conseil des productions végétales du Québec (C.P.V.Q.);
- le Conseil des recherches en pêche et en agro-alimentaire du Québec (C.O.R.P.A.Q.);
- le Comité d'animation et de perfectionnement en gestion agricole (C.A.P.G.A.);
- le Comité de références économiques en agriculture du Québec (C.R.E.A.Q.).

Activités

La Direction a édité et diffusé 178 documents techniques totalisant 3 750 pages d'information. Elle a de plus organisé 27 colloques, forums et ateliers auxquels 4 040 personnes ont participé.

Cette variété d'outils de transfert technologique se répartit comme suit :

Conseil	Documents		Colloques, forums, ateliers	
	Nombre	Pages	Nombre	Participants
C.A.P.Q.	52	70	2	158
C.D.A.Q.	1	130	4	457
C.E.G.A.Q.	3	285	3	811
C.P.A.Q.	8	795	4	1 073
C.P.V.Q.	36	1 699	8	1 450
C.A.P.G.A.	1	90	6	90
C.R.E.A.Q.	124	482	—	—
Total	**178**	**3 750**	**27**	**4 040**

Élément 1.3
Enseignement agricole

Mandat

En matière de formation, la mission du Ministère est de s'assurer que le secteur bio-alimentaire dispose de ressources humaines qualifiées en nombre suffisant.

Le Ministère s'acquitte de cette mission en analysant et en planifiant la formation offerte aux personnes; il favorise l'émergence de la relève, la formation et le perfectionnement des technologistes, des producteurs agricoles et des autres travailleurs de l'industrie bio-alimentaire. Il fournit de plus un support pédagogique pour permettre la création de programmes de formation agricole dans les pays en voie de développement.

Activités

Plusieurs actions, autant de la part du Ministère que de la part des deux Instituts de technologie agro-alimentaire, ont marqué l'année 1990-1991 en matière d'enseignement agricole.

- Les Instituts de technologie agro-alimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe ont accueilli 852 élèves à temps régulier en 1990-1991. Ils ont en outre dispensé près de 10 000 heures de formation à plus de 3 300 personnes. Fait à signa-

ler, la participation des agricultrices aux activités de formation est en hausse.

- Ces deux Instituts ont attribué 190 diplômes en 1990 et le taux de placement de ces diplômés atteint 90 %.
- En étant l'instigateur de cours par correspondance, le Ministère a permis à 3 153 personnes de s'inscrire à 37 cours par correspondance.
- En collaboration avec Emploi et Immigration Canada et le sous-ministériat de la production et des affaires régionales du Ministère, l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe a participé activement au développement de 6 logiciels de gestion technico-économique en production agricole.
- Cette année, l'Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière a accueilli les 10 premiers étudiants inscrits dans le nouveau profil du programme en Techniques équines, soit les courses sous harnais.

L'établissement a en outre modifié son programme en Techniques de productions végétales de façon à offrir une spécialisation en agriculture biologique.

- La prise en charge, par l'Institut de La Pocatière, de la Station de recherche de La Pocatière a permis de démarrer des projets reliés aux techniques propres à l'agriculture biologique.
- Dans le cadre des plans d'intervention intégrés, l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe a mis en place l'atelier d'aménagement paysager et les équipements nécessaires à l'enseignement de l'horticulture ornementale. L'Institut a également procédé à la rénovation des équipements de serriculture et a mis en place les infrastructures que nécessite la nouvelle orientation « pépinière ».
- Les deux Instituts ont entrepris de se rapprocher du monde du travail. Des comités écoles-industries ont ainsi été mis sur pied dans presque tous les programmes. Et dans le cadre de la nouvelle politique fiscale de crédit d'impôt à la formation, les Instituts ont commencé à offrir un nouveau service de formation sur mesure aux entreprises.
- Les deux Instituts se sont également impliqués dans des activités à caractère international. L'Institut de Saint-Hyacinthe a par exemple procédé à des échanges d'étudiants avec des établissements d'enseignement français; ces échanges visent à parfaire la formation générale des élèves dans un contexte de mondialisation des marchés. Les deux Instituts ont participé à des projets de développement internationaux au Burkina Faso, au Niger, au Rwanda et en Haïti.
- À cause de l'importance cruciale que revêtera la formation des personnes dans le défi de la compétitivité et compte tenu du positionnement des partenaires impliqués en formation et de leurs orientations, le Ministère a déclenché en 1990 une démarche d'analyse permettant à toutes les personnes oeuvrant en formation en son sein de dégager les orientations stratégiques ministérielles de formation en bio-alimentaire au Québec.

Que ce soit pour assurer la meilleure formation de base aux futurs agriculteurs et agricultrices, ou pour offrir le support de formation continue des personnes déjà en place en entreprise, cette planification stratégique élaborée avec la participation des clients et des partenaires, permettra au Ministère d'exercer pleinement son leadership dans la formation des personnes oeuvrant en bio-alimentaire pour les années à venir.

La Direction de l'enseignement agro-alimentaire du Ministère a en outre rendu disponible à l'ensemble du réseau secondaire francophone et anglophone sa trousse pédagogique intitulée « La ressource agricole et son exploitation », et a élaboré du nouveau matériel pédagogique pour les élèves de l'élémentaire. Elle a également produit, à l'intention des orienteurs scolaires, une trousse sur les possibilités de carrière dans le secteur bio-alimentaire et une fiche technique sur ce secteur.

Ce sont là les principales actions réalisées cette année par le Ministère afin de revaloriser les carrières agricoles.

Les Instituts de technologie agro-alimentaire

Les Instituts de technologie agro-alimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe sont les seuls établissements scolaires du réseau collégial à offrir des programmes en technologie bio-alimentaire. Ils offraient, en 1990-1991, 12 programmes de formation collégiale sanctionnés par des diplômes d'études collégiales. Huit cent cinquante-deux élèves y étaient inscrits.

Depuis les dernières années, le taux de placement des diplômés se situe à 90 %. Dans le but de maintenir ces bons résultats, les Instituts ont commencé de se rapprocher des entreprises agricoles. Ils veulent par ailleurs dispenser une formation en rapport avec les besoins de l'industrie: ils ont ainsi contribué à la mise en place de plans intégrés en agriculture biologique, en serriculture et en horticulture ornementale; de plus, afin de soutenir le développement des cultures abritées au Québec, une formation en serriculture et en pépinière a été intégrée au programme d'horticulture.

Enseignement aux adultes

Le Ministère joue un rôle important dans le domaine de la formation professionnelle aux adultes en bio-alimentaire. Par l'intermédiaire des bureaux régionaux, il épaule les commissions de formation professionnelle en participant à l'évaluation des besoins de formation au niveau du comité consultatif agricole qui en détermine l'importance et la priorité.

Les Instituts de technologie agro-alimentaire sont reconnus comme établissements de formation professionnelle aux adultes. Pour l'année 1990-1991, près de 10 000 heures de formation ont été dispensées, soit à temps plein, soit à temps partiel, à 3 300 personnes.

Cours par correspondance

En vertu d'un protocole d'entente conclu entre le M.A.P.A.Q. et le ministère de l'Éducation, les Instituts ont le mandat de rédiger les cours par correspondance en agriculture et d'assurer certains services pédagogiques aux étudiants.

Quelque 18 000 personnes, dont 80 % sont des agriculteurs, des agricultrices ou des jeunes de la relève agricole, se sont inscrites à ces cours depuis 6 ans. Pour les 37 cours disponibles en 1990-1991, soit 2 de plus que l'année précédente, 3 153 inscriptions ont été enregistrées.

Transfert technologique

Les Instituts de technologie agro-alimentaire ont poursuivi plusieurs activités de transfert technologique dans les domaines des cultures abritées, des productions animales (insémination ovine, utilisaiton optimale des fourrages, logiciels de gestion technico-économique en production agricole) et de l'informatique de contrôle dans les bâtiments agricoles.

Par ailleurs, l'Institut de La Pocatière s'implique activement au chapitre de l'agriculture biologique. Ainsi, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Côte-Sud et la Coopérative agricole de la Côte-Sud se sont associées dans une corporation, le Centre d'agriculture biologique de La Pocatière, dont le principal objectif est le développement de l'agriculture biologique par la poursuite de travaux d'expérimentation et de transfert technologique. L'expertise de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière est ici grandement appréciée.

Sur le plan pédagogique enfin, les deux Instituts sont présents dans plusieurs projets de développement international. L'Institut de saint-Hyacinthe a complété cette année deux projets de formation : l'un portait sur la psychopédagogie, avec le Centre agricole polyvalent de Matourkou au Burkina Faso; l'autre concernait l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables, avec l'Institut pratique de développement rural de Kollo, au Niger. L'Institut de La Pocatière est pour sa part impliqué dans l'implantation d'une école moyenne d'agriculture en Haïti et dans le support au démarrage d'un établissement de niveau technologique au Rwanda.

Programme 3
Aide à la production agricole

Ce programme vise à améliorer le rendement des cultures et des élevages, à favoriser la pratique d'une agriculture durable et à diversifier la production selon les possibilités du milieu.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
3.1 Mise en valeur des productions	33 472	32 756
3.2 Gestion et conservation des ressources	12 814	12 645
3.3 Santé animale	22 688	22 559
3.4 Administration et services régionaux	36 593	36 124
Total	**105 567**	**104 084**
Effectif total autorisé	**1 115**	

Élément 3.1
Mise en valeur des productions

Le Ministère poursuit, comme objectif global, la mise en valeur des productions animales et végétales au moyen de programmes incitatifs d'investissements rationnels. Plus précisément, le Ministère vise à améliorer la gestion et le rendement des exploitations agricoles, à orienter le développement de l'agriculture en fonction du potentiel des régions, à encourager la formation adéquate de futurs exloitants et à favoriser la consolidation ou le développement de certaines productions particulières.

Les faits saillants

Cette année, le Ministère a procédé à la mise en oeuvre des programmes d'aide aux exploitations agricoles pour la période triennale 1990-1993. Les programmes agricoles provinciaux visent essentiellement la conservation des ressources eau et sol en milieu agricole, la mise en commun de services agricoles, l'établissement en agriculture, l'innovation et le transfert technologique ainsi que la disponibilité d'une main-d'oeuvre agricole saisonnière.

Par ailleurs, dans le cadre des programmes agricoles régionaux, le Ministère a poursuivi ses objectifs d'intervention auprès des régions périphériques. Il a de plus favorisé, en régions centrales et intermédiaires, la mise en place de programmes spécifiques qui s'inscrivent dans le respect des priorités d'action et des particularités régionales.

Le Ministère a également mis en place un programme de consolidation des entreprises d'engraissement de bovins de boucherie, un programme d'accès à la propriété pour les conjoints et les conjointes de 40 ans et plus, ainsi qu'un programme de contribution financière pour les consultations publiques sur la délimitation de la zone agricole révisée.

Enfin, le Ministère a été chargé de l'administration du programme canadien d'aide au revenu des agriculteurs.

Principaux programmes agricoles d'aide financière concernant la mise en valeur des productions

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Productions animales		
— Amélioration de la productivité et consolidation de la production des bovins de boucherie	974	2 039,2
— Aide à la production ovine	189	371,0
— Aide au transport de bétail	10	160,7
— Aide aux groupements d'éleveurs	14	310,5
— Aide aux producteurs de peaux de renard et vison	117	1 099,6
— Programme d'analyse des troupeaux laitiers	1	3 165,0
— Commercialisation des bouvillons d'engraissement	16	71,4
Productions végétales		
— Cultures abritées et pépinières	156	991,2
— Aide aux producteurs de tomates et concombres en serre	153	2 749,8
— Aide aux producteurs de pommes	439	1 463,5
— Recyclage des producteurs de tabac	20	275,0
— Aide aux producteurs de tomates en serre destinées à la conserverie	14	200,0
Soutien à la main-d'oeuvre agricole		
— Déplacement des travailleurs agricoles	79	959,1
— Logement pour la main-d'oeuvre agricole	6	42,3
Mise en commun des services agricoles		
— Syndicat de gestion agricole	47	1 642,6
— Club d'encadrement technique	47	666,3
Établissement en agriculture		
— Soutien aux groupements de jeunes en agriculture	87	136,7
— Préparation à l'établissement	294	611,5
— Utilisation d'outils de gestion pour les jeunes établis en agriculture	197	86,0
Programmes agricoles régionaux		
— Développement de l'agriculture Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	758	1 437,1
— Développement de l'agriculture Abitibi-Témiscamingue	294	1 278,2
— Développement de l'agriculture Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	253	811,1
— Initiatives régionales	553	1 512,1
— Sommets économiques régionaux	12	559,0
Autres programmes agricoles		
— Subventions statutaires aux sociétés d'agriculture en vertu de la loi sur ces sociétés	69	53,6
— Tensions parasites à la ferme	487	558,7
— Introduction de nouvelles technologies à la ferme	195	176,5
— Aide aux activités des sociétés d'agriculture	68	515,8
— Remboursement des dépenses de fonctionnement des M.R.C. — zonage agricole	40	104,8

Élément 3.2
Gestion et conservation des ressources

Mandat général

La Direction de la gestion et de la conservation des ressources coordonne les interventions du Ministère sur la ressource territoriale agricole. Elle fournit l'expertise et gère des programmes en plus d'assumer la coordination de programmes auxiliaires à l'encadrement et à la gestion des exploitations agricoles. Quant au mandat prioritaire de la Direction, il est confié à 3 services. Ceux-ci sont responsables respectivement de la conservation et de la mise en valeur des sols agricoles, de la protection des ressources agricoles et de la gestion des terres.

Conservation et mise en valeur des sols

Mandat

Le Service de la conservation et de la mise en valeur des sols a la responsabilité de fournir le support technique et l'expertise-conseil dans ce domaine aux 12 régions agricoles du Québec.

Il participe à la préparation et à l'instauration de normes techniques et administratives, contrôle la qualité des installations de drainage souterrain et voit à la qualification de la machinerie lourde utilisée dans l'exécution des travaux de drainage souterrain et de conservation et de gestion du sol.

De façon plus particulière, ce Service administre, en collaboration avec les bureaux agricoles régionaux, le volet du programme concernant l'aménagement des cours d'eaux municipaux.

Activités

Le Ministère est intervenu cette année sur 255 cours d'eau municipaux pour une longueur linéaire améliorée d'environ 400 km.

Par ailleurs, l'année 1990-1991 s'est caractérisée par la poursuite de l'important projet d'aménagement du Ruisseau Norton, dans un vaste bassin de terres organiques, au sud-ouest de Montréal, en vue de doter ce secteur des infrastructures de base pour la conservation de ses sols organiques et pour le contrôle des crues.

La phase I, qui comprend l'aménagement et la consolidation du lit du Ruisseau Norton sur une longueur de 10,4 kilomètres, a été complétée. Les travaux de construction d'un barrage dans la municipalité de Sainte-Clothilde sont actuellement en cours.

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
— Aménagement des cours d'eau municipaux	53	2 984,0
— Conservation et gestion du sol et de l'eau	947	981,4
— Drainage souterrain	1 763	4 882,9
— Conservation sol et eau — Canada-Québec	13	450,0

Protection des ressources

Mandat

Le Service de protection des ressources joue un rôle de premier plan en matière de protection et d'aménagement des ressources, notamment en offrant une expertise-conseil et un support technique aux 12 directions régionales du Ministère, en administrant des ententes et des programmes dans le domaine de la conservation des sols et de la gestion des fumiers.

Activités

Dans le cadre du Projet bio-alimentaire, le Service de protection des ressources a poursuivi les projets de démonstration visant l'utilisation de la télédétection et de la géomatique à des fins d'inventaire agricole. Mentionnons à cet égard la mise en place de l'important projet d'identification des friches à l'aide de la télédétection, projet mené en collaboration avec les régions agricoles du Québec.

Toujours dans le cadre du Projet bio-alimentaire, le Service a instauré un comité ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec — Office du crédit agricole du Québec — Régie des assurances agricoles du Québec dont le rôle est d'harmoniser les politiques et programmes afin de favoriser la conservation des ressources en milieu agricole.

Le Service a également assuré le suivi de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en préparant, en collaboration avec les régions, les avis du Ministère relatifs à la mise en place de schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté. Il a en outre instauré, avec le ministère de l'Environnement, des comités ad hoc afin de rationaliser la valorisation agricole des résidus exogènes à l'agriculture. Les comités se sont penchés plus particulièrement sur la valorisation des boues d'usines d'épuration et des eaux usées de conserveries.

Le Service poursuit son travail dans la cogestion de l'important Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers et dans l'administration de programmes découlant de l'entente Canada-Québec sur la conservation des sols.

Gestion des terres

Mandat

Le Service de la gestion des terres a comme mandat principal la gestion des terres du domaine public dont l'administration est confiée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il est également responsable du dossier de la protection du territoire agricole.

De par son mandat de gestionnaire de ces terres, le Service régularise la situation des lots pour concession et ceux occupés sans titre. Il offre les autres terres (lots vacants), soit en vente, soit en location. Parallèlement, le Service offre également une expertise d'information et de gestion des terres publiques (avis, servitudes, etc.).

Activités

Les activités du Service de la gestion des terres ont porté sur :

- l'élaboration, et la distribution en région, d'un bail type pour des fins agricoles;
- une nouvelle réglementation concernant les bleuetières;
- la réalisation du projet pilote de vente des terres publiques au Saguenay — Lac-Saint-Jean. Cent huit lots ont ainsi été vendus, pour un montant total de 480 812 $;
- la vente de 140 lots de terres publiques agricoles au Saguenay — Lac-Saint-Jean, en Abitibi-Témiscamingue et dans l'Outaouais, pour un montant total de 700 000 $;
- la délivrance de lettres patentes (400 lots sous concession, 100 occupants sans titre, 140 lots vendus);
- la rétrocession au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (M.E.R.) de 200 lots;
- l'information pour 4 000 tenures internes et externes;
- l'enregistrement de déclarations d'appartenance pour 2 385 lots;
- l'achèvement de l'inventaire des lots vacants;
- la mise en opération du réseau informatique SOL;
- la recherche sur le remembrement de certaines terres agricoles (avec le support de l'administration municipale des villes de Saint-Hubert et de Laval);
- l'étude pour appliquer la télématique comme support à l'évaluation du boisé des lots;
- la production de 6 avis dans le dossier de la protection du territoire agricole.

Élément 3.3
Santé animale

Mandat

La Direction de la santé animale a pour mandat d'assurer la protection et la promotion de la santé des animaux, en élaborant et en appliquant les lois, les règlements et les programmes permettant d'améliorer la qualité sanitaire du cheptel et des produits animaux québécois. Ses autres responsabilités sont de développer la production chevaline et d'exécuter des analyses spécialisées ainsi que des autopsies dans les laboratoires de pathologie animale.

Activités

Les principales réalisations de la Direction ont consisté à :

- instaurer, par le biais du programme d'amélioration de la santé animale au Québec (A.S.A.Q.), un système permettant aux producteurs situés en régions éloignées d'utiliser en tout temps des services vétérinaires;
- introduire une tarification de base pour les analyses effectuées dans les laboratoires de pathologie animale;
- accroître de 10 % le volet préventif du programme d'amélioration de la santé animale (4 843 plans annuels de gestion sanitaire comparativement à 4 405 en 1989);
- mettre en oeuvre 5 programmes de transfert (dont 2 s'appliquent à la santé animale et 3 à la mise en valeur des productions) et 7 programmes de fonctionnement.

Programme	Nombre	('000 $)
— Amélioration de la santé animale au Québec		15 260,9
— Aide aux associations et aux éleveurs de chevaux de race	8	121,8
— Primes aux éleveurs de chevaux performants	147	324,8
— Certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'oeufs et d'alevins	3	35,1
— Mise en valeur de l'élevage chevalin		5,7

Programmes de transfert destinés à la santé animale

Amélioration de la santé animale au Québec

Quatre cent quarante médecins vétérinaires praticiens ont participé au fonctionnement de ce programme qui a représenté des déboursés de près de 15 300 000 $. Les interventions chez les animaux de ferme ont fait l'objet de 515 684 réclamations.

	1989-1990	1990-1991
Coût du Ministère	13 424 596 $	15 260 913
Nombre de réclamations	465 370	515 684
Nombre de vétérinaires participants	435	440

Certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'oeufs et d'alevins

Vingt et une visites ont eu lieu dans le cadre de ce programme; 5 pisciculture sont accréditées et 3 le seront sous peu. Trois subventions, pour un montant total de 35 080 $, ont été versées à 3 pisciculteurs.

Programmes de fonctionnement

Programme vétérinaire de santé porcine

Onze médecins vétérinaires, conseillers en santé porcine, ont effectué 790 visites chez des producteurs de porcs de race et/ou hybrideurs. Ces visites ont pour but une gestion sanitaire efficace.

Aide technique aux communautés nordiques pour la protection des chiens contre la rage

Deux cent trente-six chiens ont été vaccinés dans 10 villages des différentes communautés inuit situées au nord du 55e parallèle. Cent treize chiens ont également été vaccinés dans 4 communautés cries.

Programme de gestion sanitaire des verrats en stations d'épreuves

Neuf cent vingt-huit verrats ont été testés à la station d'épreuves de Saint-Cyrille. Des prélèvements sanguins et des examens vétérinaires ont été effectués sur chacun de ces verrats.

Programme de gestion sanitaire et d'évaluation de la capacité reproductrice des taureaux de boucherie en stations d'épreuves

L'ensemble des visites faites pour l'application du programme dans toutes les stations d'épreuves en activité a permis l'examen de 279 taureaux.

Programme d'aide à la production d'aliments d'origine animale de qualité

Le dépistage des résidus de sulfamidés et d'antibiotiques a nécessité 3 interventions à la ferme.

Programme de prévention de la mammite

L'application de ce programme a été réalisée chez 30 producteurs laitiers.

Programme de gestion sanitaire pour les ovins testés en stations d'épreuves

Cinquante-six éleveurs ont soumis des ovins aux tests de dépistage de certaines maladies et à des examens de contrôle, et des médecins vétérinaires de la Direction de la santé animale ont effectué près de 28 visites dans les 3 stations d'épreuves pour les ovins.

Plans de gestion sanitaire

Au total, les médecins vétérinaires de la Direction de la santé animale ont effectué 60 visites.

Laboratoires de pathologie animale

Pour l'application des différents programmes et comme soutien à l'établissement de diagnostics relatifs à la santé animale, les 7 laboratoires ont reçu 192 933 échantillons nécessitant 517 453 analyses. Une tarification de base des analyses a été mise en vigueur en juillet 1990.

Pour des travaux de support au diagnostic ainsi que pour des consultations professionnelles et techniques, des contrats de service ont été accordés à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (500 000 $) et au laboratoire de diagnostic vétérinaire du Centre de recherche en virologie de l'Institut Armand-Frappier (475 000 $).

Vulgarisation

Pour la vulgarisation des moyens de promotion de la santé et du bien-être des animaux de la ferme, les médecins vétérinaires du Ministère ont participé à 450 conférences, réunions et émissions radiophoniques ou télévisées, en plus de publier 60 articles pour le bénéfice des agriculteurs.

Réglementation

En vertu du règlement relatif à la section IV.1 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, 343 permis de vente, de fourniture et de préparation d'un prémélange médicamenteux ou d'un aliment médicamenteux ont été délivrés. Le Ministère a aussi délivré 747 permis de préparation d'un aliment médicamenteux.

En vertu du règlement relatif à la section II de cette même loi, 530 permis de monte publique ont été délivrés à la suite d'examens concluants sur autant d'étalons.

En vertu du règlement relatif à la section III de la loi, 1 permis de prélèvement de sperme, 272 permis généraux d'insémination, 153 permis restreints d'insémination, 23 permis de possession de sperme à la ferme et 10 permis de commerce restreint de sperme ont été délivrés.

Support à l'amélioration de la santé animale et à l'épidémiologie

Dans certains cas particuliers où la santé d'un troupeau est menacée, de même que dans certains cas de zoonose, la Direction de la santé animale est appelée à intervenir à la demande des médecins vétérinaires praticiens ou des intervenants en santé humaine. Dans ce cadre, 64 visites à la ferme ont été effectuées.

Dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale sur l'indemnisation des animaux morts de la rage, 104 compensations ont été versées pour un montant total de 92 200 $. Agriculture Canada rembourse 40 % de ces compensations.

Cinq compensations ont été accordées à des propriétaires de ruchers. Il en a coûté 3 770 $ pour détruire des colonies atteintes d'acariose. Au total, 5 224 ruches ont été inspectées et 58 colonies détruites; 10 inspecteurs se sont acquittés de ce travail.

Élément 3.4
Administration et services régionaux

Cette unité administrative regroupe 12 bureaux régionaux qui dirigent et coordonnent 75 bureaux de renseignements agricoles répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Elle supervise également 4 laboratoires situés à Rimouski, Nicolet, Rock Forest et Alma.

Ces bureaux et laboratoires desservent les producteurs et productrices agricoles. Cette unité administrative assure un rôle-conseil dans la gestion technoéconomique des entreprises. Elle se charge également de vulgariser les techniques de production en plus d'administrer des programmes de transfert du Ministère.

La vulgarisation des techniques de production accapare une partie importante du travail des bureaux régionaux et locaux avec l'appui des laboratoires. Cependant, plusieurs firmes et entreprises paraagricoles, en amont comme en aval, exercent le même rôle auprès des producteurs, souvent même en collaboration avec les effectifs professionnels et techniques du Ministère.

Activités

Projet bio-alimentaire

Les 12 directions régionales ont réalisé leur première programmation en vertu du projet bio-alimentaire 1990-1993. Celle-ci est axée sur les cibles stratégiques. Voici, divisées par secteurs, leurs réalisations les plus importantes.

La conservation des ressources

L'un de leurs objectifs était de sensibiliser les producteurs et productrices agricoles à la protection de l'environnement ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur des ressources, la plupart des directions régionales ont organisé plusieurs journées d'information et de nombreuses démonstrations à la ferme auxquelles ont participé plusieurs centaines d'intéressés. Les spécialistes régionaux rattachés aux régions les plus affectées par des problèmes de nature environnementale ont en outre publié de nombreux articles de vulgarisation sur la conservation des sols.

Cette orientation environnementale des directions régionales s'est concrétisée par l'implantation, dans chaque région, de plans triennaux de conservation et de gestion du sol et de l'eau adaptés aux besoins particuliers des exploitations agricoles.

La gestion des entreprises

Toutes les directions régionales ont accordé une attention particulière à l'amélioration de la capacité de gestion des jeunes exploitants établis depuis moins de 5 ans, des entreprises en difficulté financière ainsi que des exploitations engagées dans les productions à rentabiliser, tels le boeuf et les ovins. Les directions régionales ont intensifié leur encadrement technico-économique par un suivi ponctuel de ces clientèles.

La qualité des aliments

Au moyen de conférences, de stands d'information, de démonstrations et d'articles de vulgarisation publiés dans les médias, toutes les directions régionales ont voulu sensibiliser les producteurs et productrices agricoles à la pratique de méthodes de culture et d'élevage utilisant de façon rationnelle les pesticides, médicaments et autres contaminants susceptibles de se retrouver dans les aliments.

Les communautés régionales

Dans 3 régions périphériques, le programme d'aide au développement de l'agriculture tient compte de la tendance à la déstructuration de certains secteurs. En plus, 4 autres directions régionales ont appliqué

leur nouveau programme « Initiatives régionales » de façon à favoriser la consolidation et la diversification des exploitations laitières et bovines localisées dans les zones menacées de déstructuration.

En collaboration avec l'Union des producteurs agricoles et plusieurs producteurs du milieu, la direction régionale des Cantons-de-l'Est a élaboré un projet d'agence de commercialisation du foin dans l'Estrie. Ce projet important, auquel le Ministère contribuera financièrement par le biais de son programme « Initiatives régionales », veut inciter les exploitants agricoles des communautés menacées de déstructuration à tirer profit de certaines ressources inutilisées en produisant du foin de haute qualité destiné aux marchés québécois et américain. S'il réussit, ce projet sera un incitatif pour d'autres projets similaires au Québec.

La direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue a par ailleurs organisé, en collaboration avec les organismes du milieu, un symposium international sur les ensilages d'herbe. Plus de 400 personnes ont participé à cette activité qui a réuni les meilleurs spécialistes du Québec et de l'extérieur venus livrer l'information de pointe en la matière. Bon nombre d'entreprises engagées dans la production bovine et laitière ont commencé à profiter des retombées positives de ce symposium.

Valorisation du secteur

En collaboration avec de nombreux partenaires, toutes les directions régionales ont utilisé le volet « Promotion de l'agriculture régionale » du programme « Initiatives régionales » pour organiser plusieurs activités visant à accroître la confiance des consommateurs à l'égard de la qualité des produits bio-alimentaires québécois. Ces activités concernaient surtout la tenue de salons agro-alimentaires, la présentation de diaporamas pour la promotion de l'agriculture dans les écoles primaires, la distribution de répertoires de producteurs et de produits agricoles régionaux, l'organisation de séances d'information à l'intention des consommateurs et de soupers-conférences utilisant les mets régionaux.

Réunions et consultations individuelles

Toutes les directions régionales ont organisé plusieurs réunions et journées d'information agricole. Ce sont plus de 1 000 réunions qui ont lieu chaque année devant un auditoire dépassant 50 000 personnes. De plus, près de 100 000 consultations individuelles sont dispensées aux producteurs agricoles.

Opérations des laboratoires régionaux

La tarification instaurée au cours de l'année 1990 a eu pour effet de rationaliser l'utilisation de ce service. Cette contribution imposée aux utilisateurs correspond à environ 30 % des coûts réels encourus par le Ministère.

Chacun des laboratoires régionaux a effectué plusieurs milliers d'analyses de sol, d'aliments du bétail, de fertilisants organiques, de tissus végétaux, etc., au profit des producteurs agricoles. Les résultats de ces analyses permettent aux conseillers agricoles d'établir avec précision des programmes de fertilisation et d'amendements des sols ainsi que des programmes alimentaires pour les bestiaux, notamment.

Productions animales

Mandat

Le mandat de la Direction des productions animales consiste à gérer les programmes d'évaluation génétique, techniques et technico-économiques dispensés par le Ministère; à siéger au sein de comités provinciaux et nationaux; à offrir une expertise aux différentes instances du Ministère; et enfin, à participer à la mise au point de nouveaux outils de gestion des élevages.

Activités

En ce qui concerne les bovins laitiers, les opérations relatives au P.A.T.L.Q. — Postal (Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec) se sont poursuivies, de même que celles reliées à l'application des règlements du P.A.T.L.Q. — Officiel (visites et tests à la ferme effectués par les techniciens de la Direction).

On a également poursuivi la supervision et le traitement des données du Programme d'évaluation génétique (P.E.G.) des bovins de boucherie à domicile. La Direction a aussi assuré, en collaboration avec les autres intervenants concernés, la supervision du fonctionnement des stations privées d'évaluation des taureaux de boucherie et des béliers. Un programme d'encadrement technique des élevages de bovins de boucherie (P.A.T.B.Q.) a, en outre, été élaboré.

La supervision et le traitement des données du P.E.G. des moutons à domicile se sont poursuivis. La Direction a également participé à la promotion et à l'application du programme quinquennal d'aide à la production ovine.

Les activités de la Division porcine ont porté, entre autres, sur trois programmes: le Programme d'analyse des troupeaux porcins, le Programme d'évaluation génétique et de promotion de la femelle hybride, et le Programme d'évaluation des porcs commerciaux. Les données techniques recueillies ont été vulgarisées et diffusées auprès des conseillers et des éleveurs.

Les producteurs-échecs ont été visités dans le cadre du Programme de contrôle de la qualité des

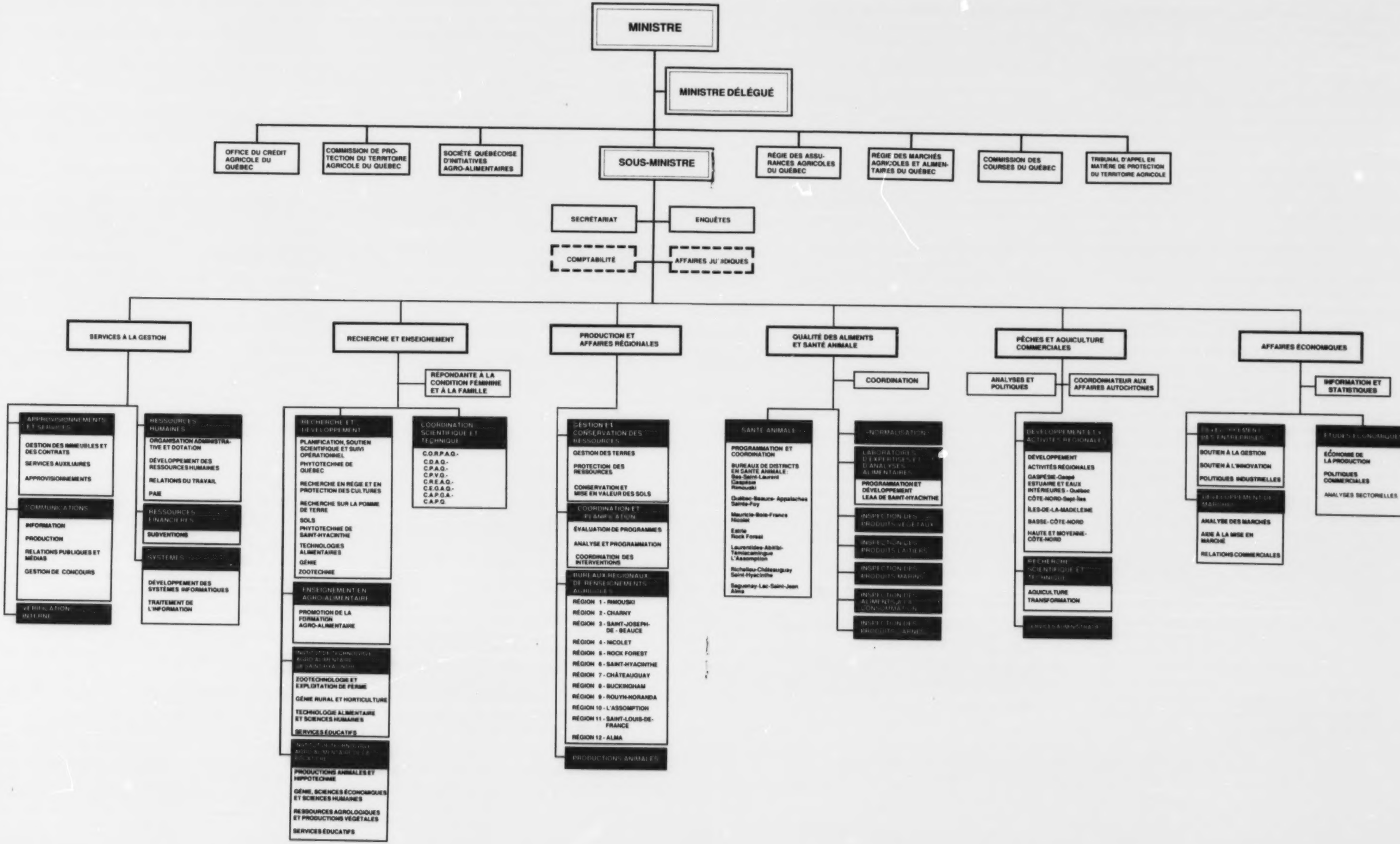
MINISTRE
MINISTRE DÉLÉGUÉ
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES
SOUS-MINISTRE
RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
COMMISSION DES COURSES DU QUÉBEC
TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
SECRÉTARIAT
ENQUÊTES
COMPTABILITÉ
AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICES À LA GESTION
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES
GESTION DES IMMEUBLES ET DES CONTRATS
SERVICES AUXILIAIRES
APPROVISIONNEMENTS
COMMUNICATIONS
INFORMATION
PRODUCTION
RELATIONS PUBLIQUES ET MÉDIAS
GESTION DE CONCOURS
VÉRIFICATION INTERNE
RESSOURCES HUMAINES
ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET DOTATION
DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
RELATIONS DU TRAVAIL
PAIE
RESSOURCES FINANCIÈRES
SUBVENTIONS
SYSTÈMES INFORMATIQUES
DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES INFORMATIQUES
TRAITEMENT DE L'INFORMATION
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT
RÉPONDANTE À LA CONDITION FÉMININE ET À LA FAMILLE
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
PLANIFICATION, SOUTIEN SCIENTIFIQUE ET SUIVI OPÉRATIONNEL
PHYTOTECHNIE DE QUÉBEC
RECHERCHE EN RÉGIE ET EN PROTECTION DES CULTURES
RECHERCHE SUR LA POMME DE TERRE
SOLS
PHYTOTECHNIE DE SAINT-HYACINTHE
TECHNOLOGIES ALIMENTAIRES
GÉNIE
ZOOTECHNIE
COORDINATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
C.O.R.P.A.Q.-
C.D.A.Q.-
C.P.A.Q.-
C.P.V.Q.-
C.R.E.A.Q.-
C.E.G.A.Q.-
C.A.P.O.A.-
C.A.P.Q.
ENSEIGNEMENT EN AGRO-ALIMENTAIRE
PROMOTION DE LA FORMATION AGRO-ALIMENTAIRE
ZOOTECHNOLOGIE ET EXPLOITATION DE FERME
GÉNIE RURAL ET HORTICULTURE
TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE ET SCIENCES HUMAINES
SERVICES ÉDUCATIFS
PRODUCTIONS ANIMALES ET HIPPOTECHNIE
GÉNIE, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SCIENCES HUMAINES
RESSOURCES AGROLOGIQUES ET PRODUCTIONS VÉGÉTALES
SERVICES ÉDUCATIFS
PRODUCTION ET AFFAIRES RÉGIONALES
GESTION ET CONSERVATION DES RESSOURCES
GESTION DES TERRES
PROTECTION DES RESSOURCES
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES SOLS
COORDINATION ET PLANIFICATION
ÉVALUATION DE PROGRAMMES
ANALYSE ET PROGRAMMATION
COORDINATION DES INTERVENTIONS
BUREAUX RÉGIONAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
RÉGION 1 - RIMOUSKI
RÉGION 2 - CHARNY
RÉGION 3 - SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE
RÉGION 4 - NICOLET
RÉGION 5 - ROCK FOREST
RÉGION 6 - SAINT-HYACINTHE
RÉGION 7 - CHÂTEAUGUAY
RÉGION 8 - BUCKINGHAM
RÉGION 9 - ROUYN-NORANDA
RÉGION 10 - L'ASSOMPTION
RÉGION 11 - SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
RÉGION 12 - ALMA
PRODUCTIONS ANIMALES
QUALITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE
COORDINATION
SANTÉ ANIMALE
PROGRAMMATION ET COORDINATION
BUREAUX DE DISTRICTS EN SANTÉ ANIMALE :
Bas-Saint-Laurent Gaspésie Rimouski
Québec-Beauce-Appalaches Sainte-Foy
Mauricie-Bois-Francs Nicolet
Estrie Rock Forest
Laurentides-Abitibi-Témiscamingue L'Assomption
Richelieu-Châteauguay Saint-Hyacinthe
Saguenay-Lac-Saint-Jean Alma
NORMALISATION
LABORATOIRES D'EXPERTISES ET D'ANALYSES ALIMENTAIRES
PROGRAMMATION ET DÉVELOPPEMENT LEAA DE SAINT-HYACINTHE
INSPECTION DES PRODUITS VÉGÉTAUX
INSPECTION DES PRODUITS LAITIERS
INSPECTION DES PRODUITS MARINS
INSPECTION DES ALIMENTS À LA CONSOMMATION
INSPECTION DES PRODUITS ANIMAUX
PÊCHES ET AQUICULTURE COMMERCIALES
ANALYSES ET POLITIQUES
COORDONNATEUR AUX AFFAIRES AUTOCHTONES
DÉVELOPPEMENT ET ACTIVITÉS RÉGIONALES
DÉVELOPPEMENT
ACTIVITÉS RÉGIONALES
GASPÉSIE-Gaspé ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES - Québec
CÔTE-NORD-Sept-Îles
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
BASSE-CÔTE-NORD
HAUTE ET MOYENNE-CÔTE-NORD
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
AQUICULTURE
TRANSFORMATION
SERVICES ALIMENTAIRES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES
INFORMATION ET STATISTIQUES
DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
SOUTIEN À LA GESTION
SOUTIEN À L'INNOVATION
POLITIQUES INDUSTRIELLES
DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS
ANALYSE DES MARCHÉS
AIDE À LA MISE EN MARCHÉ
RELATIONS COMMERCIALES
ÉTUDES ÉCONOMIQUES
ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION
POLITIQUES COMMERCIALES
ANALYSES SECTORIELLES

oeufs. Le personnel de la Direction a, en outre, assuré le suivi technique des lignées de volaille à la Station de recherche de Deschambault.

Le personnel des diverses divisions a également organisé des journées d'étude et des démonstrations à la ferme, et a participé à des colloques et à des réunions. Ces activités portaient sur l'élevage du gibier, de la chèvre, du lapin et des animaux à fourrure. Un guide sur l'élevage du bison a été publié, tandis qu'une expérience a été faite sur la chèvre Angora.

La Direction a contribué au développement et à la vulgarisation des connaissances sur les productions animales biologiques auprès des professionnels et techniciens du Ministère.

La Direction a enfin effectué des recherches et des mises au point techniques sur l'élaboration d'une table d'alimentation pour chaque espèce animale, procédé à l'étude de la qualité des aliments et des produits de substitution de différents concentrés protéiques, et instauré des modes de distribution et de présentation des aliments.

Coordination et planification

Mandat

La Direction de la coordination et de la planification, par le biais de ses trois services qui sont le Service de la coordination des interventions, le Service d'analyse et de programmation et le Service de l'évaluation de programmes, est d'une part chargée de coordonner les actions permettant un développement rentable des activités des secteurs de l'horticulture ornementale, de l'agriculture biologique, des cultures abritées, des productions bovine et ovine, des céréales d'alimentation et de la fève soya; de coordonner les actions des intervenants dans la mise en place d'une stratégie phytosanitaire; de coordonner différents programmes; d'apporter un soutien aux directions régionales en ce qui concerne l'enregistrement des exploitations agricoles et l'informatique.

La Direction doit d'autre part offrir une expertise et un support technique au sous-ministre adjoint de la Production et des affaires régionales ainsi qu'aux 12 directions régionales; analyser les demandes d'aide et les projets relatifs au développement agricole; conseiller les autres unités administratives du Ministère dans la conception et la mise en oeuvre de programmes et de politiques.

Coordination des interventions

Activités

Horticulture ornementale

Le Service de la coordination des interventions a contribué à la construction et à l'aménagement d'un atelier à l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe pour la formation pratique en aménagement paysager.

Il a participé à la création d'une option « pépinière ».

Il a réalisé une étude portant sur la main-d'oeuvre en horticulture ornementale.

Agriculture biologique

Le Service a contribué à la mise sur pied du Centre d'agriculture biologique à La Pocatière et a consacré beaucoup d'énergies à assurer un mode de certification des produits biologiques.

Cultures abritées et céréales d'alimentation humaine

En ce qui concerne les cultures abritées, l'action du Service a surtout été orientée en fonction du programme spécial canadien d'aide au revenu des agriculteurs. Grâce à ce programme, 3,7 millions de dollars ont été accordés aux producteurs de cultures abritées pour leur permettre de faire face à la chute subite des prix survenue en 1990.

En ce qui concerne les céréales, le Service a contribué à la mise en place et au fonctionnement d'un laboratoire de qualité des grains à Saint-Hyacinthe.

Productions bovine et ovine

En ce qui concerne la production bovine, les principales réalisations du Service ont été :

— des actions qui ont permis d'accroître les facilités de recherche à la station de Deschambault;

— la mise en place d'un projet sur la semi-finition portant sur 200 sujets;

— en collaboration avec le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), des mesures incitatives à l'utilisation de l'insémination artificielle.

Au chapitre de la production ovine, les efforts du Service ont porté principalement sur le renforcement technico-économique; ce travail a permis notamment de mettre en opération un logiciel de suivi technique des élevages ovins (OVITEC).

Stratégie phytosanitaire

En plus de contribuer à divers projets de recherche visant à réduire l'utilisation des pesticides en agriculture, le Service a coordonné la production d'un document conjoint ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec — Union des producteurs agricoles portant sur une stratégie phytosanitaire pour l'ensemble des intervenants du secteur agricole.

Programmes d'aide aux organismes

Le Service a administré divers programmes d'aide. Huit expositions ont ainsi reçu un montant total de 508 000 $ pour des travaux d'infrastructure; 516 000 $ ont été accordés pour financer en partie les prix offerts aux éleveurs-exposants; 117 000 $ sont allés au financement du transport des animaux à l'exposition Royale de Toronto; les Cercles des fermières ont reçu 62 000 $; enfin l'Association des producteurs de plants de pommes de terre Élite du Québec Inc. a reçu 10 000 $.

Le Service a en outre commencé de réviser les programmes d'aide aux expositions agricoles. Il a de plus créé des liens entre le Ministère et la Régie des loteries du Québec afin que l'organisme examine la question de l'accréditation des expositions agricoles susceptibles de bénéficier d'une licence de casino.

Analyse et programmation

Activités

Projet bio-alimentaire

Le Service d'analyse et de programmation a travaillé à définir une stratégie d'action dans les communautés rurales menacées de déstructuration.

Il a également collaboré à la mise en place d'une agence de commercialisation du foin dans l'Estrie.

Programmes d'aide aux exploitations agricoles

Le Service a assuré la révision et la diffusion du cahier des programmes en plus d'élaborer un guide administratif destiné aux conseillers en gestion du Ministère.

Il a également soutenu les directions régionales dans l'élaboration de leurs programmes régionaux.

Ententes fédérales-provinciales

Dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale sur les initiatives de gestion, le Service a négocié les modes d'intervention à mettre en place; il a également coordonné l'administration du programme spécial canadien d'aide aux agriculteurs.

En vertu de l'entente fédérale-provinciale sur le développement économique des régions, il assure la coprésidence du comité de programme relatif aux réseaux d'essais mis en place dans les régions périphériques.

Expertise-conseil auprès des autorités du Ministère

Le Service a coordonné l'action du Ministère dans deux dossiers : la réforme de la fiscalité particulière aux fermes et le remembrement des terres agricoles de Saint-Hubert; il a rédigé les mémoires nécessaires et collaboré à la rédaction des projets de loi dans ces deux dossiers.

Il a servi d'aviseur pour le ministre dans le cadre de la révision des zones agricoles; il a pour l'occasion formulé des commentaires pour 40 M.R.C. Il a également conseillé les autorités du Ministère au sujet d'éventuelles modifications à la Loi sur la protection du territoire agricole.

Il a participé à des comités chargés de réviser le programme sur les expositions et la Loi sur les sociétés d'agriculture ainsi qu'à un comité chargé de donner suite aux recommandations du rapport Bujold sur l'usine Alex Couture à Charny.

Il a enfin coordonné l'élaboration des avis ministériels dans le cadre des activités du Comité ministériel permanent à l'aménagement, au développement régional et à l'environnement (C.O.M.P.A.D.R.E.).

Programme 5
Commercialisation des produits agro-alimentaires

Ce programme vise à promouvoir le développement du secteur secondaire bio-alimentaire en lui fournissant une assistance technique et financière, à développer les marchés intérieurs et extérieurs, de même qu'à assurer le respect des lois et règlements relatifs à la qualité des produits bio-alimentaires.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
5.1 Développement des entreprises de transformation	5 899	3 868
5.2 Développement des marchés	21 216	20 189
5.3 Contrôle de la qualité des produits	24 747	23 940
Total	**51 862**	**47 997**
Effectif total autorisé	**561**	

Élément 5.1
Développement des entreprises de transformation

Mandat

La Direction du développement des entreprises élabore et met en oeuvre des stratégies et des moyens d'action qui favoriseront la compétitivité des entreprises de transformation bio-alimentaires. Cette Direction ainsi que la Direction du développement des marchés sont responsables d'« Innovactions II », un programme d'intervention auprès des entreprises industrielles et commerciales du secteur bio-alimentaire.

Activités

Cette Direction réalise sa mission par le biais de 3 Services : le Service du soutien à l'innovation, le Service du soutien à la gestion et le Service des politiques industrielles.

Durant l'année 1990-1991, la Direction, par l'entremise de son Service de soutien à l'innovation et son Service de soutien à la gestion, a accordé des aides financières totalisant 4 500 000 $ qui ont servi à supporter les projets d'investissement des entreprises de transformation bio-alimentaire. Ces projets ont permis aux entreprises concernées de se doter de nouvelles technologies, d'accroître leur expertise en gestion et d'améliorer la qualité de leurs produits.

Soutien à l'innovation

La mission de ce Service est de favoriser la réalisation de projets novateurs dans l'industrie bio-alimentaire en offrant aux entreprises un support technique et financier. Au cours de l'année 1990-1991, ses activités ont surtout porté sur :

— l'élaboration d'outils de diagnostic (transfert technologique, gestion, fonction finance et besoins de formation dans les entreprises);

— l'organisation de colloques sur le transfert technologique;

— la préparation de plus de 100 avis sectoriels afin de guider les interventions de plusieurs organismes: la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA), la Société de développement industriel, l'Office de planification et de développement du Québec, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ainsi que la Société de développement coopératif;

— la participation à 4 missions de prospection, d'investissements ou de technologies (en France, en Espagne et aux États-Unis).

Soutien à la gestion

Ce Service contribue au développement et à la mise en place dans les entreprises bio-alimentaires de processus de planification mieux structurée afin de permettre d'évaluer adéquatement les fonctions de gestion et de leur apporter les correctifs requis. Au cours de l'année 1990-1991, les principales réalisations de ce Service ont été :

— l'élaboration d'outils de diagnostic de la gestion, des finances et des besoins de formation des entreprises;

— une cinquantaine de diagnostics de la gestion des entreprises;

— la révision du protocole d'entente entre la Société de développement industriel et le Ministère;

— une vingtaine d'avis sectoriels pour la Société de développement industriel et l'Office de planification et de développement du Québec.

Politiques industrielles

Les activités de ce Service ont surtout porté sur :

- l'analyse de l'industrie de la transformation bio-alimentaire;
- l'élaboration de politiques industrielles devant accroître la compétitivité des différents secteurs de l'industrie;
- la définition d'un cadre de partenariat avec la Direction de la recherche scientifique et technique du sous-ministériat des pêches et de l'aquiculture commerciales. Cette entente permettra d'offrir un service d'accueil plus complet aux entreprises qui soumettent un projet de recherche;
- le suivi des activités du Groupe de travail sur la compétitivité. Ce Groupe a été instauré par le gouvernement fédéral.

Élément 5.2
Développement des marchés

Mandat

La Direction du développement des marchés élabore des stratégies et des moyens d'action qui permettront aux entreprises bio-alimentaires d'accroître leur compétitivité dans leurs activités de marketing et de développement des marchés intérieurs et extérieurs.

Afin d'aider les entreprises québécoises exportatrices à découvrir et pénétrer de nouveaux marchés à l'étranger, la Direction s'appuie sur un réseau de sept attachés commerciaux bio-alimentaires en poste dans diverses parties du globe ainsi que sur l'ensemble des Délégations et des Bureaux du Québec à l'étranger. Elle planifie et organise des activités de promotion sur les marchés les plus prometteurs ainsi que des missions techniques et commerciales tant au Québec qu'à l'étranger.

Activités

Les activités de la Direction du développement des marchés sont appuyées par ses trois services: le Service d'aide à la mise en marché, le Service de l'analyse des marchés et le Service des relations commerciales.

Principaux programmes d'aide financière

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Distribution du lait gratuit dans les écoles primaires		12 380,7
Développement de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires québécois	26	1 056,7
Aide aux expositions agricoles	40	686,0
Aide aux immobilisations des expositions agricoles	9	368,0
Aide spéciale à la mise en marché des fruits et légumes	4	725,0
Subventions aux fédérations et aux Cercles de fermières du Québec	27	74,7
Aide au transport d'animaux à l'exposition royale de Toronto	53	76,6

Aide à la mise en marché

La vocation de ce Service concerne principalement le soutien au marketing et la promotion commerciale des entreprises et des associations de producteurs. Il a surtout dispensé des services conseils spécialisés et l'aide financière appropriée dans le cadre du programme « Innovactions II » (volet 5).

Trente entreprises et regroupements se sont ainsi partagés une aide financière à la commercialisation totalisant 1 165 000 $. Les principaux secteurs ayant bénéficié de cette somme sont les fruits et légumes, l'horticulture ornementale, l'aviculture et les produits de l'érable.

En ce qui concerne les activités visant les marchés internationaux, le Service a consacré 230 000 $ à la prospection et à la promotion commerciale. Deux cents entreprises québécoises ont ainsi reçu un soutien financier et technique pour les aider à commencer ou consolider leurs relations d'affaires avec une clientèle extérieure. Quarante-quatre activités majeures, consistant en foires commerciales (7), en missions à l'extérieur (21), en accueil de missions au Québec (10) et en promotions spéciales (6), ont de plus été réalisées. Ces activités ont visé les provinces canadiennes (9 activités), les États-Unis (11), l'Amérique latine (11), l'Europe (8) ainsi que le Japon et l'Asie du Sud-Est (5).

Analyse des marchés

Ce Service a procédé à l'analyse des tendances dans les grands secteurs de la consommation alimentaire et a fourni aux clientèles internes et externes l'information sur les possibilités et les créneaux de marché les plus prometteurs. Les principales réalisations de ce Service ont été :

- la diffusion d'informations dans le domaine du marketing (notamment avec la publication du bulletin « Info Marketing »);
- des études sur la taille réglementaire du homard, sur les produits de pépinières de la région de Montréal, sur le marché des mets cuisinés ainsi que sur le rôle de la région montréalaise dans la commercialisation des produits marins;
- la cueillette systématique d'informations sur la commercialisation des plantes fourragères et de l'avoine pour consommation humaine;
- une contribution au plan de redressement de l'industrie du sirop d'érable;
- la création de groupes de concertation avec les intervenants des secteurs des légumes de serre, de l'agneau et de la vache de réforme;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme spécial doté d'un budget de 2 300 000 $ destiné à structurer la commercialisation des fruits et légumes.

Relations commerciales

Ce Service contribue au positionnement des produits bio-alimentaires québécois, tant au chapitre de la distribution au détail que de la restauration et des institutions. Il est responsable de l'implantation d'un système de certification des appellations de produits bio-alimentaires « Québec Vrai ». Au cours de 1990-1991, le comité sectoriel sur les produits biologiques a fait approuver son premier cahier des charges afin que ces produits reçoivent le logo « Québec Vrai ».

Ce Service a procédé à la révision de ses interventions dans le domaine de la restauration afin de promouvoir davantage la consommation et l'utilisation de produits bio-alimentaires québécois et d'améliorer la qualité de la restauration.

Dans cette perspective, il a poursuivi l'implantation du projet sur « La Cuisine régionale au Québec » : les 12 tables régionales et la table nationale de concertation ont ainsi été mises en place, un inventaire des produits bio-alimentaires régionaux a déjà été réalisé et 85 établissements sont maintenant accrédités.

Le « Programme de distribution de lait gratuit dans les écoles primaires » s'est poursuivi; deux appels d'offres ont permis d'en exercer une meilleure gestion.

Enfin, dans le cadre de l'initiative « L'alimentation au Québec : voies d'action pour le milieu scolaire », des sessions de perfectionnement ont été offertes aux gestionnaires des services alimentaires scolaires des différentes régions du Québec.

Élément 5.3
Contrôle de la qualité des produits

À ce chapitre, le principal rôle du Ministère est de protéger le consommateur en veillant à la salubrité et à l'innocuité des aliments. Ses interventions sont en grande partie déterminées par les lois et les règlements qui encadrent les produits bio-alimentaires et leur commerce.

Normalisation des produits

Mandat

La Direction de la normalisation est chargée de concevoir et d'élaborer les normes relatives aux produits agricoles, aux produits marins et aux aliments; elle voit également à leur interprétation. Elle est aussi responsable de l'étiquetage des produits laitiers et de leurs succédanés, ainsi que des produits carnés avec estampille. La Direction assume en outre la préparation des dossiers de plaintes à recommander au Service juridique du ministère de la Justice et joue un rôle-conseil auprès des directions d'inspection.

Activités

Étiquetage

La Direction a corrigé et révisé 2 600 projets d'étiquetage portant sur les produits de plus de 320 entreprises.

Elle a également élaboré divers outils :

- version finale d'un projet de guide sur l'étiquetage des produits laitiers et leurs succédanés, destiné aux industries et aux inspecteurs de la Direction de l'inspection des produits laitiers;
- tableau synthèse sur l'étiquetage destiné aux inspecteurs de la Direction de l'inspection des aliments à la consommation;
- aide-mémoire pour l'examen des étiquettes et tableau synthèse sur l'étiquetage, destinés aux inspecteurs de la Direction de l'inspection des produits carnés.

Procédures légales

En 1990-1991, 470 poursuites ont été recommandées. De ce nombre, 167 ont fait l'objet de condamnations donnant lieu à des amendes totalisant 102 175$; 22 ont donné lieu à des acquittements; 17 ont été retirées; 5 ont été rejetées; et 138 poursuites pénales sont encore en instance devant les tribunaux.

Section de la normalisation

— Adoption du Projet de loi 104.

Ce projet de loi sanctionné le 20 décembre 1990 comporte des changements substantiels à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments.

— Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la vente aux enchères d'animaux vivants par le décret 1766-90 du 19 décembre 1990.

— Élaboration d'un projet de règlement en vue de réviser les permis et les normes applicables aux abattoirs et aux établissements qui préparent des viandes.

— Élaboration d'un projet de règlement en vue de placer sous permis les établissements de vente au détail et de restauration.

— Élaboration de normes applicables au secteur de la vente au détail et de la restauration.

— Élaboration d'un avant-projet de règlement sur l'utilisation de l'emballage sous vide dans les établissements de vente au détail.

— Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers par le décret 277-90 du 7 mars 1990.

— Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les aliments, chapitre 5, oeufs en coquille et oeufs transformés par le décret 591-90 du 2 mai 1990.

— Préparation de l'avant-projet de règlement portant sur la transformation des produits de la pêche en eau douce.

— Préparation d'un projet de modification du chapitre 9 du Règlement sur les aliments. Modification visant à adapter ce chapitre au contexte actuel et à y inclure la terminologie des noms des espèces halieutiques commerciales.

— Préparation d'un avant-projet de règlement sur le miel.

— Élaboration d'un dossier sur l'encadrement des transformateurs de produits végétaux.

La Direction de la normalisation a également élaboré un guide concernant le contrôle et la surveillance en cuisson sous vide et un dossier sur l'encadrement des récupérateurs d'aliments. Elle a travaillé à l'évaluation et à la caractérisation des risques reliés aux aliments et a institué un groupe de travail dont le rôle est d'élaborer un système d'évaluation et de hiérarchisation des risques sanitaires à partir de la production ou de l'importation d'aliments jusqu'au consommateur.

La Direction a de plus travaillé à l'harmonisation et à l'équivalence des lois, règlements et normes, notamment au sein de comités fédéraux-provinciaux sur le libre-échange Canada-États-Unis et Canada-Mexique. Elle a réalisé différentes missions en Europe, justifiées par les aspects réglementaires et législatifs relatifs à divers secteurs de l'industrie bio-alimentaire. Elle a enfin participé à nombre d'activités de formation et d'information (conférences, colloques, publications...).

Coordination de la qualité des aliments et de la santé animale

Mandat

La Direction de la coordination de la qualité des aliments et de la santé animale (section contrôle et application) est chargée de la délivrance de permis normés dans les secteurs des produits carnés et des produits marins ainsi que de l'approbation des plans et devis exigés pour l'obtention de ces permis; elle est aussi responsable de l'approbation des plans de cales à poisson pour les bateaux de 12,2 mètres (40 pieds) et plus. Jusqu'en décembre 1990, ces activités relevaient de la Direction de la normalisation.

L'autre partie de son mandat consiste à mettre à jour les codifications administratives pour les lois P-29 (Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments), P-30 (Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés), P-42 (Loi sur la protection sanitaire des animaux) et T11.01 (Loi sur la transformation des produits marins), publier les condamnations en vertu de ces lois et compiler les statistiques d'activités pour l'ensemble des Directions du Sous-ministériat de la qualité des aliments et de la santé animale.

Activités

Permis et enregistrements

La Coordination a délivré 410 permis ainsi répartis : 87 permis d'établissements de préparation de produits marins, 18 permis d'abattoirs, 6 permis de charcuterie de gros avec estampille, 38 permis d'atelier d'équarrissage, 43 permis de récupération des viandes impropres à la consommation humaine, 20 permis de vente aux enchères d'animaux vivants et 13 permis d'acquéreur en conformité avec la Loi sur la transformation des produits marins.

Plans et devis

La Direction a approuvé ou révisé des plans et devis en vue de la normalisation de 30 établissements de préparation de viandes propres à la consommation

humaine, 27 établissements de préparation de produits marins et 3 établissements de viandes impropres. De plus, 4 plans et devis ont été approuvés en fonction de la construction de cales à poissons, et 4 attestations de conformité pour les cales à poissons et leur revêtement ont été délivrées.

Enregistrement

Cent dix-sept établissements impliqués dans la commercialisation de produits alimentaires se sont conformés à l'obligation de s'enregistrer auprès du Ministère.

Laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires

Mandat

Le Mandat de la Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires consiste à fournir l'expertise scientifique nécessaire à l'application et au respect des lois québécoises qui régissent la chaîne alimentaire. Ses interventions prennent notamment la forme de programmes d'inspection, d'études, de services de laboratoire, de planification et de surveillance de travaux analytiques pour les municipalités sous entente, de contrôle des paramètres de composition du lait, d'appui à certaines entreprises exportatrices et de coordination des activités d'éradication des épisodes de toxi-infection alimentaire.

Activités

Les laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires de Sainte-Foy et de Saint-Hyacinthe ont analysé ensemble près de 517 000 échantillons d'aliments totalisant environ 1 760 000 déterminations diverses. Celles-ci étaient regroupées dans 143 projets ou études spécifiques amorcés dans le cadre des activités des différentes directions concernées et selon les programmes offerts aux producteurs laitiers du Québec.

Les statistiques émises par le laboratoire de Sainte-Foy englobent quelque 1 900 échantillons ayant nécessité plus de 5 200 déterminations réalisées pour le bénéfice d'autres directions du Ministère ou organismes gouvernementaux. Ce laboratoire a de plus été associé à la coordination, au suivi et à l'élaboration d'un protocole visant le contrôle et l'éradication d'environ 375 épisodes d'intoxication alimentaire qui ont affecté plus de 2 000 Québécois.

En 1990-1991, les 2 laboratoires ont entrepris, poursuivi ou terminé 13 études, recherches ou vérifications, soit :

- l'étude visant l'implantation d'une structure autonome pour le laboratoire d'analyse de lait;
- le suivi analytique nécessité par l'étude de la contamination potentielle des aliments après l'incendie de pneus usagés à Saint-Amable, en mai 1990;
- la recherche de vérotoxines dans les viandes, les légumes transformés, les selles de bovins laitiers et de boucherie;
- l'évaluation permanente de l'application des contrôles de qualité dans les établissement de détail et de restauration;
- la mise au point de 8 nouvelles techniques analytiques dont :
  - recherche de C. botulium et ses toxines dans les aliments emballés sous vide;
  - recherche de résidus de furazolidone dans les moulées et les prémélanges déclarés non médicamentés;
  - détermination de l'acide oxolinique dans le saumon d'élevage;
  - recherche de vérotoxines dans divers aliments cibles;
  - application de diverses méthodologies à dépistage rapide.
- la réalisation des programmes analytiques visant le contrôle de la qualité du lait et l'évaluation de la teneur des constituants du lait pour fins de paiements aux producteurs;
- la recherche de la présence de Listeria monocytogenes dans divers aliments;
- la détection de résidus industriels et agricoles ainsi que des substances hautement toxiques dans les produits de la pêche en eaux douces;
- la recherche de certains contaminants provenant des emballages en plastique;
- la détection de contaminants industriels et agricoles dans les aliments végétaux et les produits marins;
- la poursuite du programme de dépistage des résidus de pesticides dans les fruits et légumes domestiques et d'importation et dans le cadre du réseau de dépistage phytosanitaire;

— la recherche de résidus de dioxines et de furanes dans le lait, la crème et les jus de fruits vendus en emballage de carton;

— la vérification de l'authenticité des aliments, autres que les fruits et légumes, désignés biologiques.

Inspection des aliments à la consommation

Le mandat de la Direction de l'inspection des aliments à la consommation consiste à veiller à l'intégrité des aliments offerts au consommateur en contrôlant leur provenance, en s'assurant d'une manipulation adéquate et hygiénique des aliments et en garantissant la salubrité des locaux où ils transitent. Elle a également la responsabilité de faire appliquer, dans les établissements de vente au détail et de consommation d'aliments, les lois, règlements et ordonnances touchant les produits destinés à la consommation.

Pour réaliser son mandat, la Direction dispose de 76 inspecteurs permanents et d'une quinzaine d'inspecteurs occasionnels répartis en 7 régions administratives sur l'ensemble du territoire du Québec. Elle supervise de plus l'inspection des établissements de vente au détail et de consommation d'aliments sur les territoires de la Communauté urbaine de Montréal et des villes de Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières; celles-ci ont conclu des ententes de fonctionnement avec le Ministère.

Près de 45 000 points de vente au détail relèvent directement ou indirectement de la Direction.

Activités

Inspection

Le personnel de la Direction a procédé à 43 110 inspections, dont 18 558 dans les établissements de restauration, 14 726 dans les magasins d'alimentation et 9 826 dans d'autres secteurs de la vente au détail d'aliments.

Ces 43 110 visites ont donné lieu à 3 886 procès-verbaux, au prélèvement de 4 574 échantillons et à la confiscation ou à la destruction volontaire de 74 181 kilogrammes de produits impropres à la consommation humaine.

Les inspecteurs de la Direction ont en outre visité 332 établissements dans le cadre d'enquêtes imposées par les épisodes de toxi-infection alimentaire.

La Direction a enfin répondu à 1 724 plaintes de consommateurs; plus de 90 % de ces plaintes ont abouti à une enquête.

En 1990-1991, les infractions relevées par les inspecteurs de la Direction de l'inspection des aliments à la consommation ont donné lieu à l'émission de 1 922 avis de conformité et à 265 demandes de poursuite auprès du ministère de la Justice ou de la Régie des marchés agricoles du Québec.

Un autre volet des activités d'inspection de la Direction concerne l'inspection systématique des chaînes commerciales. Il s'agit d'une méthode d'inspection mise au point par le Ministère avec les entités municipales sous entente, et qui permet d'évaluer de façon globale la qualité des aliments et les conditions d'hygiène et de salubrité dans tous les établissements appartenant à une même chaîne. Six chaînes d'alimentation ou de restauration ont déjà été soumises à ce programme dont le but est de responsabiliser les entreprises et de les aider à élaborer des systèmes de contrôle de la qualité des aliments.

Projet d'accréditation des manipulateurs d'aliments

Afin de réduire le nombre de victimes d'intoxications alimentaires, le Ministère a élaboré un programme de formation en hygiène et salubrité à l'intention des manipulateurs d'aliments vendus au détail et en restauration. Les premières sessions de formation ont eu lieu à l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe à l'automne 1990 et se poursuivront durant l'année 1991. Cette formation est en outre dispensée par les commissions scolaires depuis le printemps 1991.

Comité sur la prévention des colites hémorragiques

La colite hémorragique est une maladie causée par une bactérie entérohémorragique (Escherichia coli de sérotype 0157:H7). Cette bactérie est présente, entre autres, dans les produits carnés, principalement à la surface des viandes crues, et peut se répandre dans toute la viande lors du hachage.

Il existe actuellement un comité sur la prévention des colites hémorragiques présidé par la Direction de l'inspection des aliments à la consommation. Il est formé de représentants des différents organismes d'inspection fédéraux, provinciaux et municipaux, de représentants de l'Association de la distribution alimentaire du Québec, d'intervenants des départements de santé communautaire, de la Direction générale de la prévention et de la santé communautaire, du Bureau régional des maladies infectieuses de Montréal et du département de virologie de l'Université laval.

Le rôle de ce comité est d'établir un plan d'action conjoint à l'échelle provinciale visant à contrer une éventuelle poussée épidémique de colites hémorragiques à E. coli 0157:H7 en 1991. La stratégie d'action implique les différents secteurs d'activités alimentaires (production animale, abattoirs, transformation, distributeurs, détaillants et consommateurs).

Révision de la réglementation

La Direction de l'inspection des aliments à la consommation a poursuivi la révision de la réglementation sur la vente au détail d'aliments. Cette révision a pour but d'actualiser la réglementation existante et de fournir aux inspecteurs un outil de travail plus adéquat. Un document de travail a été soumis aux différents intervenants des directions d'inspection.

Formation

La Direction a élaboré, sous forme de cours et d'accessoires pédagogiques, des dossiers de vulgarisation visant à sensibiliser à leurs responsabilités respectives les commissions scolaires québécoises, les détaillants en alimentation, les restaurateurs ainsi que les enseignants de cuisine professionnelle et d'alimentation/nutrition.

Une équipe composée de 15 inspecteurs de la Direction a en outre apporté son support aux exploitants d'établissements de vente au détail d'aliments et aux restaurateurs pour la formation de leurs employés.

Enfin les activités de formation destinées au personnel de la Direction ont été axées cette année sur le ressourcement des inspecteurs.

Ententes avec les municipalités

La Direction a négocié le renouvellement des ententes conclues avec la Communauté urbaine de Montréal et les villes de Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières pour l'application des programmes d'inspection. D'une durée de 3 ans, ces ententes portent essentiellement sur la délégation des pouvoirs du Ministère à ces municipalités qui se voient alors confier l'inspection des établissements de vente au détail et de restauration situés sur leur territoire.

Inspection des produits laitiers

Mandat

Le mandat de la Direction de l'inspection des produits laitiers s'articule autour de 4 objectifs : protéger le consommateur en s'assurant d'une qualité acceptable des produits laitiers et de succédanés à toutes les étapes de la chaîne de production, de transformation et de distribution; inciter les entreprises laitières à implanter des systèmes de contrôle de la qualité; favoriser le développement de l'industrie laitière québécoise; assurer une qualité acceptable des oeufs.

Activités

Inspection des fermes laitières

D'avril à décembre 1990, la Direction a procédé à 6 940 inspections de fermes. À ce nombre s'ajoutent 2 087 visites pour des suivis, des prélèvements et des enquêtes diverses.

Six cent soixante-douze visites qui ont permis d'évaluer la conformité des installations pour intégration au secteur du lait de consommation sont incluses dans ces statistiques.

Qualité du lait cru

Une fois par mois, un échantillon de chaque producteur a été prélevé pour en évaluer la qualité en fonction de divers paramètres (numération bactérienne totale, numération totale après pasteurisation en laboratoire, dénombrement des cellules somatiques...). Ainsi, d'avril à décembre 1990, environ 92 000 échantillons de lait destiné au secteur du lait de consommation ont permis d'obtenir 343 594 déterminations diverses. Pour la même période, environ 31 500 échantillons de lait destiné au secteur du lait de transformation ont subi environ 108 500 déterminations diverses.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes ont été réalisées dans le but de déterminer la présence de substances polluantes dans le lait à la ferme.

En vertu d'une convention entre le Ministère, les industriels laitiers et les producteurs de lait, la surveillance des opérations relatives au paiement du lait a été réalisée. Dans le cadre de ce programme, pour la période allant d'avril à décembre 1990, 126 000 échantillons de lait de producteurs ont été analysés pour leur teneur en matières grasses et en protéines.

Inspection du transport du lait cru

La Direction a effectué près de 973 inspections de camions-citernes servant au transport du lait de la ferme aux usines laitières. La qualité du lait transporté par ces camions a aussi fait l'objet d'une enquête. Celle-ci s'est déroulée entre avril et décembre 1990 et a porté sur environ 339 échantillons. Enfin, la teneur en matières grasses et en protéines du lait de 63 763 citernes a aussi été déterminée aux fins de paiement du lait par les entreprises à la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Inspection des usines de transformation du lait

La Direction a effectué 2 types de vérifications, soit les inspections en profondeur et de suivi des usines, et la surveillance des produits pour leur microbiologie et leur composition. Dans le cadre de ces 2 activités, la Direction a effectué, entre avril et décembre 1990, 2 154 visites d'usines et prélevé plus de 5 578 échantillons qui ont fait l'objet d'environ 20 728 déterminations diverses.

De plus, la Direction a poursuivi la surveillance des pasteurisateurs HTST et procédé à leur calibrage lorsque c'était nécessaire. En outre, le programme Lys d'Or ainsi que la promotion pour l'implantation de systèmes de contrôle de la qualité ont été réalisés.

Livraison des produits laitiers

Les inspecteurs de la Direction ont évalué les conditions de salubrité dans la livraison du lait à domicile. Cette activité, effectuée entre avril et décembre 1990, a nécessité 829 inspections de camions de livraison.

Inspection des succédanés

La Direction a procédé à l'inspection en profondeur et à l'inspection de suivi des usines de succédanés de produits laitiers. Les produits, et en particulier la margarine, ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses diverses.

Inspection des oeufs transformés

Chez les producteurs et les distributeurs du secteur des oeufs transformés, la Direction a soigneusement examiné la salubrité des lieux et la qualité des produits. Plus de 190 visites d'inspection ont ainsi été réalisées et 34 échantillons ont été prélevés d'avril à décembre 1990.

Autres activités

D'avril à décembre 1990, la Direction a reçu et traité 241 plaintes relatives au secteur laitier; 46 ont été jugées non fondées. Ces plaintes provenaient directement du public ou des autres unités d'inspection des aliments. Elle a de plus émis 1 924 avis de non-conformité pour raisons diverses et rédigé 381 procès-verbaux. La Direction a également obtenu de la Régie des marchés agricoles du Québec la production de 359 mises en demeure et recommandé 96 poursuites.

La Direction a de plus participé à l'élaboration du plan directeur informatique du Ministère de même qu'à la réalisation d'une étude préliminaire d'un système pour l'inspection des établissements et des produits. Elle a également poursuivi ses activités de collaboration au sein de divers comités, en particulier au niveau de l'évaluation des règlements québécois applicables au secteur laitier dans le cadre de l'Accord de libre-échange canado-américain, et pris une part active à l'organisation du 23e Congrès international de laiterie qui a eu lieu en octobre 1990 à Montréal.

La Direction a enfin été engagée dans le processus de négociation des conventions de mise en marché du lait, et a présidé le comité ad hoc mandaté de proposer une nouvelle formule de paiement du lait.

Inspection des produits végétaux

Mandat

Le mandat de la Direction de l'inspection des produits végétaux consiste à assurer le respect de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, en inspectant les produits végétaux frais et transformés, les lieux de production, d'entreposage, de conditionnement et de transformation ainsi que les véhicules de transport. Elle veille aussi au respect de la Loi sur le commerce du pain.

Activités

Statistiques

Près de 48 300 heures ont été consacrées à 19 600 interventions sur le terrain, lesquelles ont donné lieu à 16 200 rapports de travail, 760 certificats d'élimination, 1 677 procès-verbaux, 218 avis régionaux et 13 recommandations de poursuite.

Ayant la responsabilité de voir à l'hygiène et à la salubrité des produits et des manipulations dans le secteur de la transformation des denrées d'origine végétale, la Direction a procédé à des saisies et à des confiscations. Elle a ainsi saisi 1 106 628 kilogrammes, 66 985 litres et 300 unités; elle a confisqué 3 305 kilogrammes et 1 106 unités; elle a libéré 473 052 kilogrammes, 3 851 litres et 82 unités de ces mêmes produits alimentaires. Les inspecteurs ont produit des avis d'élimination concernant 269 319 kilogrammes, 2 767 litres et 451 unités; des certificats d'élimination pour 1 877 249 kilogrammes, 3 040 litres et 9 024 unités; et ils ont assisté à la destruction volontaire de 106 042 kilogrammes, 4 835 litres et 1 115 unités d'aliments divers.

La Direction a aussi inspecté 255 558 817 kilogrammes de fruits et légumes frais. Elle a de plus émis 129 agréments au nom du Ministre pour la conservation ou le conditionnement des pommes sous dénomination d'atmosphère contrôlée.

La Direction de l'inspection des produits végétaux a traité 123 plaintes provenant de consommateurs et de clients.

Surveillance

La Direction a prélevé près de 1 540 échantillons aux fins d'analyses de laboratoire dans le cadre de programmes de surveillance et de vérification de la qualité des produits bio-alimentaires.

Elle a inspecté plus de 88 400 barils de sirop d'érable en grands contenants chez les acheteurs.

Elle a en outre facilité la commercialisation du blé destiné à la consommation humaine en contrôlant la présence de mycotoxines.

La Direction a enfin pris une part active à la stratégie destinée à résoudre la crise suscitée par l'incendie des pneus usagés à Saint-Amable.

Inspection des produits carnés

Mandat

La Direction de l'inspection des produits carnés oeuvre dans 3 secteurs d'activités : l'inspection des viandes propres à la consommation humaine, le contrôle des viandes non comestibles et l'inspection des animaux vivants dans les établissements d'enchères.

Activités

Viandes propres à la consommation humaine

L'inspection permanente a été assurée dans 18 abattoirs détenant un permis d'exploitation et dont les viandes portent le sceau « Approuvé Québec ». Ainsi, 11 101 boeufs, 9 977 veaux, 21 830 porcs, 6 833 ovins, 395 caprins, 747 079 volailles et 112 120 lapins ont été abattus sous surveillance. De plus, pour diverses raisons, 12 430 kilogrammes de viande ont été confisqués. L'inspection permanente a également été effectuée dans 7 charcuteries détenant un permis avec estampille.

Une inspection régulière, basée sur une évaluation du degré de risque, a été effectuée dans 199 charcuteries de gros sans estampille (environ 2 800 visites) et 3 abattoirs avec permis A-4 (faisans, perdrix, pintades, cailles) pour un total de 81 visites. Par ailleurs, 145 abattoirs exemptés de permis ont été visités bimensuellement par un inspecteur (2 048 visites). Ces établissements ont abattu environ 20 750 bovins, 5 921 veaux, 16 369 porcs, 5 991 ovins, 1 570 caprins, 882 916 volailles et 5 379 lapins.

Enfin d'autres établissements, tels que 203 découpes à forfait ainsi que 159 distributeurs-transporteurs et entrepôts publics, ont fait l'objet de 659 et 681 visites d'inspection respectivement.

Viandes impropres à la consommation humaine

La Direction a assuré l'inspection permanente dans 9 ateliers d'équarrissage détenant un permis de désossement ou de préparation générale aux fins de transformation en nourriture animale.

Des activités d'inspection régulière ont été réalisées dans d'autres types d'établissements comme 64 récupérateurs d'animaux (1 119 visites), 230 visonnières et renardières (833 visites), 10 fondoirs et relais, en plus de diverses enquêtes à la suite de plaintes qui ont donné lieu à 411 visites.

Les établissements de récupération ont recueilli environ 22 978 bovins, 57 267 veaux, 1 423 chevaux, 254 505 porcs, 6 346 autres animaux morts et plus de 2 515 131 kilogrammes de chair de porc, 2 470 692 kilogrammes de chair de volaille et 823 480 kilogrammes de chair d'autres espèces. Ces viandes impropres à la consomation humaine ont été éliminées, sous surveillance, du circuit des viandes propres à la consommation humaine.

Vente aux enchères d'animaux vivants

L'inspection permanente a été effectuée dans 22 maisons d'enchères d'animaux vivants ayant obtenu leur permis d'exploitation.

Inspection des produits marins

Mandat

La Direction de l'inspection des produits marins a comme mandat d'appliquer la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments, et particulièrement le Règlement sur les produits marins. Elle veille ainsi au respect des règles d'hygiène et de salubrité lors de la manipulation et du conditionnement des produits marins. Elle inspecte également les produits afin de vérifier leur innocuité. Enfin, elle est responsable du respect des normes réglementaires concernant les indications et les marques.

La Direction de l'inspection des produits marins a également comme mandat depuis 1990, d'appliquer la Loi sur la transformation des produits marins. L'objectif de la loi est de favoriser la transformation des produits marins au Québec en :

- obligeant ceux qui acquièrent ou achètent des produits marins non transformés, au niveau prescrit par le Ministère, à se doter d'un permis d'acquéreur;
- prescrivant un niveau de transformation selon diverses espèces de produit avant leur mise en marché;

— obligeant les pêcheurs à vendre leur produit à un détenteur de permis d'acquéreur ou à un détenteur de permis selon P-29.

Activités

Triage

Tel que prévu, après 5 ans de fonctionnement, le Règlement sur les aliments a été modifié; l'obligation pour les industriels de faire trier leurs produits avant utilisation y a été enlevée.

Inspection

En ce qui concerne l'inspection, l'année 1990-1991 a constitué une année de transition pour la Direction. Celle-ci a en effet procédé, pour la période d'avril 1990 à janvier 1991, à la mise en place d'une nouvelle méthode d'inspection axée sur le contrôle des points critiques à partir d'une évaluation de risque. À partir de ces nouveaux principes, la Direction a procédé à l'inspection régulière d'environ 250 établissements qui font de la vente en gros.

Les interventions de la Direction se sont traduites par un total de 5 748 visites d'inspection, la rédaction de 2 577 rapports écrits, de 214 procès-verbaux de constatation, de 205 procès-verbaux de prélèvement, de 161 procès-verbaux de saisie, de 15 procès-verbaux de confiscation, la rédaction de 134 avis de diligence raisonnable et l'émission de 47 mises en demeure qui ont conduit à 64 demandes de poursuites devant les tribunaux et à la confiscation de 8 854 kilogrammes de produits trouvés impropres à la consomation. En plus, 119 425 kilogrammes de produits impropres à la consommation ont été éliminés volontairement par les entreprises à la suite d'une demande des inspecteurs.

De plus, dans le cadre de l'application de la Loi sur la transformation des produits marins, la Direction a procédé à la vérification de 405 véhicules et procédé à 69 enquêtes. Ces interventions ont nécessité la rédaction de 49 procès-verbaux de constatation et la saisie de 29 412 kilogrammes de produits qui ont été dirigés à une usine de Québec pour y être transformés.

Contrôle de la qualité

En 1990-1991, la demande reçue en 1989 a continué de cheminer. Il n'y a pas eu d'autre demande officielle d'approbation de contrôle de la qualité.

Programme d'aide à la pêche côtière

Dans le cadre de ce programme, la Direction effectue les vérifications des cales de bateaux afin de s'assurer de la conformité de leur construction. Entre avril 1990 et janvier 1991 inclusivement, 13 plans ont été vérifiés et la Direction a visité 39 cales.

Projet bio-alimentaire

Dans le cadre du Projet bio-alimentaire, une entente d'harmonisation concernant les activités d'inspection au Québec a été signée, à l'été 1990, entre Pêches et Océans Canada et le Ministère.

De plus, afin de permettre aux industriels soucieux de poursuivre eux-mêmes certaines activités de contrôle de la qualité, la Direction a mis au point un programme d'aide technique. Trois entreprises se sont montrées intéressées, mais aucune n'a donné suite.

Programme 7
Gestion du territoire agricole

Ce programme vise à conserver les sols arables pour l'agriculture et à alléger la charge fiscale des exploitants agricoles.

Éléments de programme*	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
7.1 Commission de protection du territoire agricole		
7.2 Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole		
7.3 Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes	31 253	31 253
Total	**31 253**	**31 253**

* Les activités de la Commission de protection du territoire agricole (7.1) et celles du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole (7.2) font l'objet de rapports séparés.

Élément 7.3
Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes

Mandat

Cet élément vise à alléger la charge fiscale des exploitations agricoles en remboursant aux agriculteurs une partie du coût des taxes municipales et scolaires.

Activités

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère a remboursé 70 % du montant des taxes foncières municipales et scolaires aux exploitants d'une ferme agricole.

Il a effectué la vérification des formules de réclamations de taxes. Le Ministère a ainsi remboursé 31 253,3 $ à 36 000 producteurs.

Programme 8
Gestion interne et soutien

Ce programme vise à favoriser l'élaboration d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles dans le but d'orienter l'action du Ministère et d'assurer la gestion rationnelle des ressources humaines, physiques et financières.

Éléments de programme*	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
8.1 Direction	3 098	3 074
8.2 Soutien administratif et technique	36 731	36 351
Total	**39 829**	**39 425**
Effectif total autorisé	**363**	

Élément 8.1
Mandat

Cet élément a pour but de doter le Ministère d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles.

Élément 8.2
Soutien administratif et technique

Cet élément de programme regroupe les unités de soutien administratif et financier dont la mission est d'offrir de l'expertise et des services en matière de gestion des ressources du Ministère.

Les unités administratives concernées sont la Direction des ressources financières, la Direction des approvisionnements et des services, la Direction de la vérification interne, le Service de l'évaluation de programmes, la Direction des ressources humaines, la Direction des systèmes, la Direction des communications ainsi que le Bureau de la répondante à la condition féminine et à la famille.

Ressources financières
Mandat

La Direction des ressources financières a pour mission d'offrir l'expertise et les services en matière de gestion des ressources financières du Ministère, dans le but d'accroître les performances de celui-ci. Cette Direction gère également les activités relatives aux paiements destinés aux bénéficiaires de subventions.

Activités

Les principales réalisations de la Direction ont consisté à :

— proposer aux autorités du Ministère une stratégie budgétaire triennale;

— effectuer différentes analyses financières afin d'éclairer les autorités dans la prise de décisions;

— implanter un nouveau mode de gestion par activités;

— préparer la documentation pertinente pour l'étude des crédits et des engagements financiers de plus de 25 000 $;

— décentraliser la gestion des budgets alloués à la rémunération du personnel régulier;

— soumettre une programmation concernant les budgets de transfert et en assurer le suivi;

— conseiller les gestionnaires sur des moyens permettant d'améliorer leur efficacité en gestion financière;

— élaborer une stratégie de diffusion des nouvelles tarifications de services;

— coordonner la mise en application de la taxe sur les produits et services;

— produire divers rapports financiers à la demande des organismes centraux;

— effectuer la vérification et assurer le traitement pour paiement des programmes de remboursement des taxes foncières, d'amélioration de la santé animale au Québec et de distribution de lait dans les écoles primaires.

Approvisionnements et services

Mandat

La Direction des approvisionnements et des services a pour mission d'offrir l'expertise-conseil et les services en matière de gestion des ressources matérielles, des immeubles, des contrats et des services auxiliaires au Ministère.

Activités

La Direction a poursuivi durant l'année le processus de privatisation des immeubles excédentaires.

Des démarches ont aussi été amorcées auprès des municipalités concernées relativement à la municipalisation des parcs industriels de pêche de Rivière-au-Renard, Grande-Rivière, Paspébiac et Cap-aux-Meules.

Les activités du Service des approvisionnements de la Direction ont porté de façon toute particulière sur la rationalisation des dépenses et des systèmes de

télécommunications au Ministère. Un système mécanisé d'inventaire permanent des biens meubles a été implanté avec la collaboration de tous les gestionnaires.

Les Services auxiliaires ont amorcé la création d'une banque de données des articles publiés au Québec dans le domaine bio-alimentaire. Pour ce dossier, ils ont travaillé en collaboration avec les bibliothèques des deux Instituts de technologie agro-alimentaire. Les Services ont également terminé l'application du calendrier de conservation des documents administratifs, déposé la liste des documents inactifs aux Archives nationales, implanté le plan uniforme de classement des documents administratifs dans plus de dix unités de travail et terminé l'implantation de la Loi sur la protection des non-fumeurs.

Quant au Service de la gestion des immeubles et des contrats, il a construit le Centre de service pour bateaux de pêche de Sept-Îles, la prise d'eau de la station de recherche de Grande-Rivière et l'atelier d'aménagement paysager de l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe. Ses services ont également été requis pour le réaménagement de différentes unités à l'édifice du 200, chemin Sainte-Foy, à Québec, au cours de la réfection de celui-ci.

Vérification interne

Mandat

La Direction de la vérification interne a pour mission de vérifier si les ressources ont été gérées conformément aux lois, règlements et directives, et si une attention particulière a été apportée dans l'optimisation de la gestion.

Activités

Pour la dernière année, les réalisations de la Direction concernent surtout la vérification des activités de différents organismes : la Direction des services aux usagers du Sous-ministériat des pêches et de l'aquiculture commerciales, l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe, les laboratoires de pathologie animale. La Direction a également procédé à la vérification du fichier des emplois occasionnels.

Évaluation des programmes

Activités

Le Service de l'évaluation des programmes est intervenu auprès de 13 unités administratives du Ministère et a proposé diverses améliorations des activités aux gestionnaires concernés.

En ce qui concerne le suivi de gestion, il a développé un cadre méthodologique et préparé un document de vulgarisation à l'intention des gestionnaires.

En plus de participer à la réalisation et à la diffusion du Projet bio-alimentaire 1987-1990, le Service a pris part à la préparation de la stratégie d'action 1990-1991 et à sa diffusion auprès des employés du Ministère et des organismes. Il a enfin mené des démarches de planification stratégique auprès de 3 unités du Ministère.

Resssources humaines

Mandat

La Direction des ressources humaines a pour mission d'offrir l'expertise et les services en matière de gestion des ressources humaines du Ministère.

Activités

Au nombre de ses réalisations, la Direction compte l'élaboration et la diffusion d'un manuel de gestion des ressources humaines et l'élaboration de divers programmes visant la revalorisation des ressources humaines. Elle a en outre procédé à l'analyse de 300 emplois dans le cadre de l'enquête en matière d'équité salariale du personnel de bureau, des techniciens et assimilés ainsi que du personnel ouvrier. Elle a implanté des plans d'organisation administrative issus de différents secteurs. Elle a participé à la négociation des conventions collectives de travail, et plus particulièrement celle des professeurs. La Direction a enfin coordonné l'accréditation des utilisateurs des pesticides et conçu des sessions de formation sur le rôle conseil à l'intention des intervenants en milieu agricole.

Systèmes

Mandat

La Direction des systèmes a pour mission d'offrir l'expertise et les services en matière de gestion des ressources informationnelles du Ministère.

Activités

La Direction a surtout axé ses efforts vers une meilleure intégration des données du Ministère, vers le développement de logiciels agricoles et vers la production et la diffusion de données technico-économiques.

La Direction a ainsi commencé l'implantation du système GEOextra, qui veut permettre aux utilisateurs régionaux et centraux d'avoir accès aux données de la fiche des exploitations agricoles. Ce projet est actuellement fonctionnel dans la région de Nicolet, et sera étendu au cours de l'année 1991-1992 à d'autres régions agricoles.

Elle a terminé le projet Infocentre qui permet désormais au Ministère, à la Régie des assurances agricoles du Québec et à l'Office du crédit agricole du

Québec de traiter certaines données communes portant sur les exploitations agricoles.

La Direction a aussi terminé l'analyse préliminaire d'un système dont l'objectif est de supporter la délivrance des permis, la gestion des risques et le travail des inspecteurs. Elle a de plus conclu une entente de 5 ans avec le ministère de l'Énergie et des Ressources portant sur la numérisation des cartes du territoire québécois.

Deux activités de la Direction méritent également d'être signalées: la mise au point finale de 8 logiciels agricoles de type GTE (gestion technico-économique) pour les professionnels en région ainsi que l'implantation d'un logiciel permettant d'effectuer des simulations de fertilisation.

Mentionnons enfin que l'approbation du plan directeur informatique par le Conseil du trésor à l'automne 1990 a mis un terme à une démarche entreprise en 1988.

Communications

Mandat

La Direction des communications a pour mandat de diffuser l'information sur les lois, règlements, politiques, programmes et activités du Ministère auprès de ses clientèles particulières soit les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.

Activités

Rédaction

Dans le cadre de ses activités écrites, la Direction a coordonné la parution de 2 pages dans l'hebdomadaire « La Terre de chez nous » ainsi que la parution de 4 pages dans le mensuel « Le Producteur agricole ». Elle a de plus édité 7 numéros du bulletin « Agricultural News » destiné aux producteurs de langue anglaise. En outre, 7 numéros du journal interne des employés « Le Sillon » ont été réalisés. Elle a également repris la rédaction des rapports 1987, 1988, 1989 et 1990 du concours de l'Ordre du mérite agricole.

La Direction a enfin convoqué les journalistes à une vingtaine de conférences de presse en plus d'émettre 172 communiqués sur des sujets divers et de travailler à la logistique des événements promotionnels du Ministère.

Édition

La Direction a conçu et réalisé 504 projets d'édition. Parmi eux, mentionnons les travaux d'impression de 75 brochures et de 80 dépliants.

Expositions

Les spécialistes de la Direction des communications ont conçu et fabriqué 20 fonds de scène et stands d'exposition qui ont été utilisés lors de 51 foires, expositions et autres événements promotionnels. Parmi les réalisations principales, mentionnons la participation à l'Exposition provinciale de Québec et au Salon de l'agriculture, des vins et de l'alimentation.

Audiovisuel

La Direction des communications a réalisé 27 productions audiovisuelles, dont une collaboration à la série de 13 émissions d'une demi-heure intitulée « Au premier rang ». Elle a aussi collaboré à la série radiophonique « De la terre à la table ». Enfin, des documents audiovisuels ont illustré une trentaine de conférences.

La Direction a également assuré la couverture photographique de quelque 80 événements agricoles ou para-agricoles, développé près de 320 films noir et blanc et imprimé 7 500 photographies dans son laboratoire. Plus de 259 autres travaux ont aussi été effectués. En outre, des laboratoires extérieurs ont effectué les travaux suivants : développement de 297 films en couleurs et diapositives, reproduction de 14 843 diapositives, impression de 3 288 photographies en couleurs de différents formats.

La Direction a de plus prêté 600 documents audiovisuels à différentes clientèles externes et répondu à 110 demandes d'enregistrement d'émissions et de reproductions de vidéocassettes. Elle a enfin organisé 140 projections dans ses locaux de visionnement.

Publicité

La Direction des communications a conçu et réalisé des annonces publicitaires et effectué 36 placements dans les médias qui ont totalisé un déboursé de 224 240 $.

Concours

La Direction des communications a organisé 4 concours visant à valoriser certains secteurs de l'agriculture :

— Villes, villages et campagnes fleuris du Québec, auquel ont participé 562 municipalités;

— Ordre du mérite agricole, auquel ont participé 81 exploitants agricoles;

— Artisanat textile, auquel ont participé 25 fédérations de Cercles de fermières et 4 groupes québécois du Women's Institute;

— Lys d'Or, auquel ont participé 96 usines de transformation de produits laitiers.

Développement interne

La Direction s'est engagée dans le virage bureautique en implantant un réseau local informatisé, en améliorant le système d'édition assistée par ordinateur et en informatisant la rédaction.

Diverses actions ont aussi été prises afin d'améliorer la qualité de vie au travail des employés.

Bureau de la répondante à la condition féminine

Mandat

Le Bureau de la répondante à la condition féminine définit et fournit des services particuliers aux agricultrices. Il offre aussi conseils et assistance pour ce qui est du développement professionnel et vise à bonifier les services du Ministère et de ses organismes affiliés.

Activités

Le Bureau a travaillé à la mise sur pied du Programme d'accès à la propriété pour les conjointes et conjoints de 40 ans et plus. Doté d'un budget total de 6 400 000 $ répartis sur 3 ans, ce programme prévoit le versement d'une subvention de 5 000 $ à l'agricultrice qui ne détient aucun titre de propriété dans l'entreprise où elle travaille depuis plusieurs années. Par ce programme, 1 280 agricultrices de 40 ans et plus pourront acquérir au moins 20 % des parts ou des actions de l'entreprise agricole.

Le Bureau a aussi dispensé des sessions de formation, dont une à L'Assomption, qui avait pour but de mieux situer la problématique des agricultrices dans leur région.

Programme 10
Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à stimuler le développement de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquiculture. De nombreux services de même que de l'aide technique et financière sont ainsi offerts aux pêcheurs, aux aquiculteurs et aux transformateurs de produits halieutiques. De plus, des activités de recherche scientifique et technique sont menées afin d'améliorer l'exploitation des ressources halieutiques tandis que différentes actions structurantes sont entreprises afin d'augmenter le rendement économique du secteur des pêches et de développer l'aquiculture et la pêche commerciale en eaux douces.

Éléments de programme*	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
10.1 Planification, recherche et administration	5 625	5 545
10.2 Contribution à la pêche, l'aquiculture et la transformation	27 335	26 295
Total	**32 960**	**31 840**
Effectif total autorisé	**183**	

Élément 10.1
Planification, recherche et administration
Recherche scientifique et technique

Mandat

La Direction de la recherche scientifique et technique contribue à préparer l'adaptation future du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales par des interventions de recherche et développement qui tiennent compte du potentiel technologique et économique du Québec. Elle exerce son mandat à partir de 5 stations de recherche situées à Gaspé, Grande-Rivière, Cap-aux-Meules, Québec et La Tabatière.

Activités

Administration

La Direction a signé une entente avec Pêches et Océans Canada dans le but d'harmoniser les programmes de recherche et de développement technologique des pêches. Elle a de plus travaillé avec ses partenaires officiels, dont le Centre spécialisé des pêches, le Centre de recherche sur les aliments de Saint-Hyacinthe et les Conseils consultatifs du Ministère. À cet effet, elle a participé à l'organisation de colloques et ateliers sur les salmonidés, sur le repeuplement, sur la qualité des produits frais et congelés ainsi que sur les biologies marines.

Des négociations se sont poursuivies afin d'associer des partenaires universitaires et collégiaux aux objectifs du Ministère. La Direction a aussi émis plus de 60 avis scientifiques et techniques. Sur le plan international, plusieurs missions ont été réalisées, dont une au Japon concernant une éventuelle collaboration scientifique et technique.

Aquiculture

Le bilan des ressources hydriques souterraines de l'Outaouais-Témiscamingue a été terminé et a permis d'identifier plus de 40 sites à haut potentiel. Le système de données sur le potentiel des zones marines côtières a été mis en marche. Le projet d'élevage du pétoncle sur la Basse-Côte-Nord s'est poursuivi, notamment en ce qui a trait au développement de techniques de captage.

La Direction a en outre poursuivi nombre d'études et de recherches, souvent en collaboration avec des partenaires, sur les crustacés et les poissons. Ses travaux ont porté principalement sur la croissance des moules, la conservation prolongée du homard destiné aux marchés ainsi que sur la croissance et l'engraissement du homard en captivité, l'élevage de l'écrevisse et de l'omble arctique et la production de truites stériles. La Direction a de plus évalué l'état technologique des entreprises mytilicoles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Du côté des fermes aquicoles expérimentales, mentionnons que la station de recherche des Îles-de-la-Madeleine a été dotée d'une unité d'engraissement des jeunes mollusques. La construction de la ferme maricole de Grande-Rivière a été poursuivie; les travaux devraient être poursuivis en 1992.

Transformation

La Direction a entrepris l'évaluation technique des contraintes reliées au conditionnement et à la commercialisation des moules. Elle a également démarré un projet d'étiquetage des produits marins commercialisés à l'état vivant.

Les essais de mises au point de boëtte semi-usinée pour remplacer les poissons-appâts dans les pêches au casier et à la palangre ont été un succès et ont été poursuivis.

Les projets d'utilisation des résidus comme aliments adaptés aux espèces aquicoles se sont intensifiés.

La Direction a de plus mis sur pied, en collaboration avec le Centre de développement des aliments de Saint-Hyacinthe, un projet sur les techniques de fabrication de charcuterie à base de produits marins. Déjà développée en France, cette avenue s'avère prometteuse.

Elle a enfin à son actif plusieurs interventions auprès des entreprises, notamment au chapitre de l'accueil, du soutien et du suivi technique.

Pêches

La Direction a participé au suivi des recherches entreprises en milieu nordique dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches.

Dans le cadre de ses relations avec la préfecture japonaise d'Akita, la Direction a réalisé une analyse préliminaire sur le potentiel de pêche, de conditionnement et de transformation des oursins du Québec.

La Direction a enfin accordé son aide à quelques entreprises pour le développement et l'utilisation d'engins de pêche adaptés et performants.

Analyses et politiques

Mandat

Le Service des analyses et politiques coordonne la politique québécoise de développement des pêches commerciales en eaux salées et eaux douces. Il conseille le Ministre et le milieu maritime en plus d'entretenir un processus de négociation avec Pêches et Océans Canada et les provinces de l'Atlantique. Enfin, il représente le Québec au sein de divers comités.

Activités

Le Service a fourni expertise et soutien au Comité ministériel sur le développement du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales; les travaux de ce Comité se sont soldés, en juin 1990, par l'annonce du Programme de coopération pour l'avenir des pêcheries (C.A.P.), un programme de 5 ans qui prévoit l'injection de montants totalisant 50 00 `00 $ pour les volets suivants :

— rationalisation de la flotte de pêche;
— restructuration des usines de première transformation;
— restructuration des usines de deuxième et troisième transformation;
— restructuration et recherche en aquiculture;
— développement de la commercialisation.

Le Service a en outre assuré pour le Ministère la coordination de 2 comités techniques; l'un doit proposer au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle des moyens d'adapter ses programmes à la situation particulière du secteur des pêches tandis que l'autre doit analyser les possibilités de reconversion industrielle des usines laissées vacantes par le processus de rationalisation.

En matière de gestion de la ressource halieutique, le Service a assuré activement la défense et la promotion des intérêts de l'industrie québécoise devant le gouvernement fédéral et les autres provinces, notamment dans les dossiers des poissons de fond et des crustacés, des pêcheurs de la Basse-Côte-Nord, de l'introduction de permis de senne au maquereau, du différend canado-américain sur la taille du homard.

Dans le cadre du C.A.P., le Service a collaboré étroitement avec l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec à la tenue d'une vaste étude sur l'avenir de la pêche côtière. Cette enquête devrait permettre à l'ensemble des pêcheurs côtiers du Québec d'établir leur portrait socio-économique et d'identifier les avenues de développement de la pêche côtière.

Il a également assuré la poursuite de l'Entente auxiliaire sur les pêches maritimes; l'Entente en est à sa dernière année d'application et des projets totalisant 5 229 000 $ ont été approuvés.

Enfin, le Service a analysé 61 demandes de permis de transformation.

Services administratifs

Mandat

La Direction des services administratifs fournit aux autres unités administratives du Sous-ministériat des pêches et de l'aquiculture commerciales les services de soutien et de conseil en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'en communication et en documentation. Elle assure la liaison entre les unités administratives en territoire maritime et les services centraux du Ministère, à Québec.

Activités

En gestion des ressources humaines, l'année 1990-1991 a été caractérisée par le processus de dotation des emplois d'encadrement découlant du nouveau P.O.A.S. La Direction a également fourni le support-conseil aux gestionnnaires dans le dossier de l'équité salariale pour les fonctionnaires-ouvriers. Elle a enfin démarré le processus de conversion des postes occasionnels en postes permanents et mis sur pied le dossier de prime à l'excellence.

En gestion des ressources financières et matérielles, la Direction a été saisie de nouveaux mandats, entre autres, la décentralisation du suivi sur le traitement des effectifs permanents, la gestion budgétaire par activité et l'informatisation de l'inventaire.

En ce qui concerne les communications, le Service s'est associé avec le périodique Pêche-Impact et publie 4 pages par numéro et a réalisé plusieurs interventions orientées vers les pêcheurs, les producteurs et les aquiculteurs.

Élément 10.2
Contribution à la pêche, l'aquiculture et la transformation

Développement et activités régionales

Mandat

Le mandat de la Direction du développement et des activités régionales est axé pour l'essentiel sur les services aux pêcheurs et aux usines de transformation. Elle administre ainsi les divers programmes de prêts et de subventions du Ministère dans le secteur des pêches et de l'aquiculture, fournit le support technique aux pêcheurs pour la construction et la réparation des bateaux de pêche, gère les installations d'appui mises à la disposition de l'industrie des pêches et réalise des activités de contrôle législatif et réglementaire dans ce secteur.

La Direction maintient des bureaux régionaux à Gaspé, Cap-aux-Meules, Sept-Îles, Blanc-Sablon et Québec.

Activités

Prêts, subventions et permis

L'ensemble des stimulants financiers versés à la clientèle atteint 17 300 000 $.

Projet bio-alimentaire

Dans le cadre du projet bio-alimentaire, le Ministère, à la suite de la baisse draconienne des prix du poisson payés au débarquement, a poursuivi le programme d'allègement temporaire pour les pêcheurs de poisson de fond et les crabiers semi-hauturiers.

Le programme d'aide financière à la construction de bateaux de pêche, qui était en 1989-1990 réservé aux bateaux de 10,7 mètres et plus, a porté cette norme à 12,17 mètres afin d'être conséquent avec Pêches et Océans Canada. Il a nécessité des déboursés de 4 900 000 $ sous forme de prise en charge d'intérêts et de rabais d'intérêts. Un projet de construction, qui représente un investissement de 350 000 $, a été approuvé.

En aquiculture, 15 nouveaux projets ont été acceptés dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des pêches. Pour ces projets visant principalement la production de truites pour le marché de la table, l'étude du potentiel hydrique et le démarrage de nouvelles unités d'élevage, l'aide financière totale s'élève à 525 000 $.

Québec-Nordique

Le Québec-Nordique s'est vu accorder 11 nouveaux projets pour une enveloppe globale de 465 000 $. Ces fonds sont destinés à promouvoir l'acquisition des connaissances nécessaires à l'évaluation du potentiel de développement halieutique des régions nordiques.

Programme de coopération pour l'avenir des pêches

Annoncé en mai 1990, ce programme (C.A.P.) consiste en un plan d'intervention gouvernemental visant à rentabiliser le secteur des pêcheries au Québec tout en protégeant et en créant des emplois durables. Ce programme s'échelonne sur 5 ans et prévoit l'injection de 50 000 000 $ venant s'ajouter au budget régulier du Ministère.

En ce qui concerne les pêcheurs, le C.A.P. instaure 2 programmes normés, soit le programme d'aide au soutien de la pêche côtière, dont se sont prévalus 1 847 bénéficiaires pour une aide totale de 2 700 000 $, et le programme d'aide aux pêcheurs semi-hauturiers de la Basse-Côte-Nord. Un pêcheur s'est prévalu de ce dernier programme.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du C.A.P., le Ministère a versé 30 000 $ en rabais d'intérêt sur l'achat de contingents par un pêcheur semi-hauturier de la Gaspésie et 164 700 $ pour une étude sur la rationalisation et la restructuration de la flotte de pêche côtière du Québec.

Aquiculture

Les éleveurs de moules et de saumons ayant connu de graves difficultés financières en 1990-1991, les interventions menées dans le cadre du C.A.P. se sont concentrées sur ces entreprises.

Programmes de prêts et de subventions

Les garanties de prêts consenties pour l'achat de bateaux usagés, les réparations, l'acquisition d'équipements, le refinancement et les consolidations de dettes ont atteint 10 000 000 $ pour 55 bénéficiaires. Quant au seul projet de construction de bateau, il a nécessité une garantie de prêt de 314 900 $. Depuis la mise en application du programme en 1987,

51 100 000 $ de garanties de prêts ont été consentis à 185 pêcheurs commerciaux du Québec.

Le programme d'aide à la flotte de pêche côtière a permis d'aider 379 bénéficiaires avec des déboursés de 701 000 $ pour la construction de bateaux de 6,0 à 12,7 mètres, l'achat d'équipements de pêche et l'acquisition de moteurs marins.

Plan conjoint

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et modifiant d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur à l'automne 1990. Les principales modifications apportées par cette loi permettaient, entre autres, l'admissibilité des produits de la pêche aux diverses mesures dont bénéficie le secteur aquicole et la mise sur pied d'offices de pêcheries et de plans conjoints.

Un référendum a par ailleurs été tenu en février 1991 aux Îles-de-la-Madeleine, et les pêcheurs de homard se sont prononcés très majoritairement en faveur du plan conjoint.

Aide technique aux pêcheurs

Les principales actions du Service d'aide technique ont porté sur l'évaluation de plusieurs bateaux de pêche usagés dans le but de consentir des prêts aux pêcheurs. Le Service a également prodigué des conseils aux pêcheurs quant à l'entretien et à la réparation de leurs bateaux de pêche.

Gestion des équipements

Le processus de privatisation des installations d'appui aux pêcheurs et aux industriels de la pêche est à toutes fins utiles terminé. Le Ministère ne détient plus que les Centres de service de Blanc-Sablon et de La Tabatière. Construit en 1990-1991, le Centre de service de Sept-Îles a aussitôt été cédé à l'Association locale de pêcheurs; ce projet représente un investissement de 2 100 000 $.

Actuellement en construction, le Centre de recherche maricole de Grande-Rivière devrait se terminer au cours de 1992; le coût total du projet est présentement évalué à 4 000 000 $.

Le Service a aussi entrepris la modernisation du Centre de service de Rivière-au-Renard, en plus de s'occuper de l'entretien des parcs industriels de pêche situés à Rivière-au-Renard, Cap-aux-Meules, Grande-Rivière et Paspébiac. Les efforts de privatisation de ces infrastructures se sont poursuivis, mais aucune entente avec les organismes concernés n'est encore intervenue.

Partie III
Soutien interne

Affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques relève de la Direction générale des affaires juridiques du ministère de la Justice dont la mission est d'exercer le rôle de jurisconsulte du gouvernement.

Mandat général

Ainsi, la Direction a pour mandat de définir et satisfaire tous les besoins juridiques du Ministère en vue d'assurer la légalité de son action. À cette fin, elle élabore les projets de loi et de règlement, formule les opinions juridiques sur toutes les questions de droit qui le concerne, rédige les actes juridiques et dirige ou coordonne la demande ou la défense dans tous les litiges impliquant le Ministère. Également, cette Direction est responsable du traitement des plaintes pénales soumises aux tribunaux pour contravention aux législations et réglementations du Ministère impliquant plus spécifiquement l'inspection du secteur alimentaire en vertu de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments.

Pour remplir ce mandat, la Direction a, durant la présente année financière, réorganisé ses effectifs qui sont maintenant composés de 8 juristes, d'une technicienne en droit, d'un agent de bureau et de 4 agentes de secrétariat.

Direction de la comptabilité

Mandat général

L'article 13 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chap. A-6) stipule que le Contrôleur des finances doit tenir la comptabilité du gouvernement. Pour ce faire, il est spécifié à l'article 17 que le Contrôleur a la responsabilité de fournir aux ministères du gouvernement les services de comptabilité requis.

La Direction de la comptabilité agit donc à titre de représentante du Contrôleur des finances et assume les responsabilités qui sont dévolues à celui-ci par la Loi sur l'administration financière:

- Tenir des registres comptables, s'assurer de la qualité du contenu de chacun des états financiers, (actifs, passifs, revenus, dépenses, engagements budgétaires et financiers, crédits, recettes et déboursés), et fournir de l'information au ministère des Finances, au Conseil du trésor, au ministère et organismes-clients, aux autres gouvernements ainsi qu'au public en général.
- Contrôler la régularité et la conformité des engagements, des dépenses et des déboursés en fonction de la législation, de la réglementation, des directives en vigueur ainsi que des procédures du ministère et des organismes-clients en vue d'assurer le gouvernement de la régularité et de la conformité des paiements de deniers publics.
- Contrôler la régularité et la conformité des revenus et des recettes en fonction de la législation, de la réglementation, des directives en vigueur ainsi que des procédures du ministère et des organismes-clients en vue d'assurer le gouvernement de la régularité et de la conformité des encaissements de deniers publics.
- Assurer la responsabilité du contrôle de la protection des ressources matérielles et financières ainsi que de l'intégrité et de l'intégralité des informations financières.
- Agir comme conseiller auprès des organismes centraux lors de l'élaboration des règlements, directives et politiques à incidence financière, et fournir la rétroaction appropriée sur leur application.
- Dispenser de la formation et diffuser de l'information au Ministère et aux organismes-clients en matière de comptabilité et contrôle.

Soucieuse de la qualité des services qu'elle donne à sa clientèle, la Direction fournit au Ministère une expertise en matière de comptabilité, de contrôle et de systèmes.

Rappelons qu'en plus du Ministère, la Direction tient également la comptabilité de la Régie des marchés agricoles et alimentaires, de la Régie des assurances agricoles, de l'Office du crédit agricole, de la Commission de la protection du territoire agricole et de la Commission des courses du Québec.

Partie IV
Lois administrées

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi sur les abeilles (c. A-1)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi sur les cercles agricoles (c. C-9)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, article 29.2)

Code municipal (c. C-27.1, article 717)

Loi sur le commerce du pain (c. C-32)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (c. C-37.2, articles 153.2 et 153.6)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 51 et 66)

Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes (c. C-76)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur la fiscalité municipale (articles 1, 2, 3, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 55, 56, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 203, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 220.1 et 259) (c. F-2.1)

Loi sur le mérite agricole (c. M-10)

Loi sur le mérite de la restauration (c. M-10.1)

Loi sur le mérite du pêcheur (c. M-10.2)

Loi sur les mines (c. M-13, article 134)

Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (c. P-29)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'agriculture (c. S-25)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les sociétés de fabrication de beurre et de fromage (c. S-29)

Loi sur les syndicats d'élevage (c. S-39)

Loi sur les terres agricoles du domaine public (c. T-7.1)

Loi sur les terres du domaine public (c. T-8.1, articles 7 et 19)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche Inc. (1983, c. 6)

Charte de la ville de Québec (1929, c.95, articles 336 e. et 336.i)

Charte de la ville de Sherbrooke (1974, c.101, articles 8 c. et 8 g.)

Charte de la ville de Trois-Rivières (1915, c. 90, articles 41 c. et 41 g.)

Lois administrées par l'Office du crédit agricoles du Québec

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi sur le financement agricole (L.R.Q., c. F-1.2

Loi administrée par la Commission des courses du Québec

Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1--- (1990 0, c. 46)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur la protection du territoire agricole (c. P-41.1)

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Loi administrée par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60)

Lois administrées par la Régie des assurances agricoles du Québec

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur les grains (c. G-1.1)

Loi sur la mise en marché des produits agricoles (c. M-35) remplacée par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (1990, c. 13) (c. M-35.1)

Loi sur le prix du bois à pâte vendu par des agriculteurs (c. P-25, article 3)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

Loi administrée par la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (S.O.Q.U.I.A.)

Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (c. S-21)

Loi administrée par l'Office de planification et de développement du Québec

Loi sur l'Office de planification et de développement du Québec (c. O-3)

Annexe

Liste des directions régionales du M.A.P.A.Q.

Région 1
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault
Rimouski, Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3615, téléc. : (418) 722-3967

Région 2
Québec
8032, avenue des Églises
Charny, Lévis (Québec)
G6X 1X7
Tél. : (418) 832-2977, téléc. : (418) 832-6820

Région 3
Beauce-Appalaches
1115, avenue du Palais
Édifice Verdier
Saint-Joseph, Beauce (Québec)
Tél. : (418) 397-6825, téléc. : (418) 397-6345

Région 4
Bois-Francs
460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet, Nicolet (Québec)
J0G 1E0
Tél. : (819) 293-8501, téléc. : (819) 293-8446

Région 5
Estrie
4260, boulevard Bourque
Rock Forest, Sherbrooke (Québec)
J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3383, téléc. : (819) 820-3942

Région 6
Richelieu — Saint-Hyacinthe
3230, rue Sicotte, C.P. 40
Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7B2
Tél. : (514) 773-3924, téléc. : (514) 773-8396

Région 7
Sud-Ouest de Montréal
214, rue Principale
Châteauguay, Châteauguay (Québec)
J6J 3H2
Tél. : (514) 692-8288, téléc. : (514) 692-3383

Région 8
Outaouais
390, rue Principale
Buckingham, Papineau (Québec)
J8L 2G7
Tél. : (819) 986-8541, téléc. : (819) 986-9299

Région 9
Abitibi-Témiscamingue
180, boulevard Rideau, local 2.01
Noranda, Témiscamingue (Québec)
J9X 1N9

Région 10
Nord de Montréal
867, boulevard l'Ange-Gardien, C.P. 3396
L'Assomption, L'Assomption (Québec)
J0K 1N0
Tél. : (514) 589-5781, téléc. : (514) 589-7812

Région 11
Mauricie
91, boulevard Saint-Louis
Saint-Louis-de-France, Champlain (Québec)
G8T 1E5
Tél. : (819) 371-6761, téléc. : (819) 371-6976

Région 12
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord
801, chemin Pont de Taché Nord
Alma, Lac-Saint-Jean (Québec)
G8B 5W2
Tél. : (418) 662-6486, téléc. : (418) 668-8694

Liste des bureaux régionaux des pêches et de l'aquiculture commerciales

Bureau central
96, montée Sandy Beach, C.P. 1070
Gaspé (Québec)
G0B 1R0
Tél. : (418) 368-2642, téléc. : (418) 368-1275

Bureau régional des Îles
C.P. 338
Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine (Québec)
G0B 1B0
Tél. : (418) 368-2642, téléc. : (418) 986-4421

Bureau régional de la Gaspésie
96, montée Sandy Beach, C.P. 1070
Gaspé (Québec)
G0B 1R0
Tél. : (418) 368-2642, téléc. : (418) 368-1275

Bureau régional de la Basse-Côte-Nord
C.P. 219
Lourdes-de-Blanc-Sablon (Québec)
G0G 1W0
Tél. : (418) 461-2221, téléc. : (418) 461-2922

Bureau régional de l'Estuaire et
des Eaux intérieures
200-A, chemin Sainte-Foy, 1er étage
Québec (Québec)
G1R 4X6
Tél. : (418) 643-5440, téléc. : (418) 643-8344

Bureau régional Haute et Moyenne-Côte-Nord
818, boulevard Laure, 1er étage
Sept-Îles (Québec)
G4R 1Y8
Tél. : (418) 962-5521, téléc. : (418) 962-0744

Édifice Le Deux Cent
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec
200-A, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 4X6
Tél. : (418) 643-2673, téléc. : (418) 643-8307

Imprimé sur papier
contenant 50% de fibres recyclées
dont 5% désencrées

ISBN 2-551-14660-7

90000
9 782551 146604

Imprimé au Québec (Canada)

4,00 $

Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation